

Contrat de relance et de transition écologique de la communauté d'agglomération Rambouillet-Territoires

Établi entre

L'État, représenté par Madame Hélène GERONIMI, Sous-préfète de Rambouillet,

et

La **Communauté d'Agglomération Rambouillet-Territoires**, représentée par son Président Monsieur Thomas GOURLAN,

Au sortir de la crise sanitaire qui a profondément affecté nos territoires, la relance est la priorité de l'État dans le département des Yvelines. Le plan France Relance, de plus de 100 milliards d'euros, est un effort sans précédent pour relever notre économie. C'est également une occasion unique d'accélérer la transition écologique et de renforcer la cohésion territoriale.

Parce que la relance ne peut se faire qu'avec les collectivités territoriales, le Gouvernement a souhaité leur proposer un nouveau type de contrat intégrateur : le contrat de relance et de transition écologique.

Élaboré par la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires en partenariat avec les services de l'État, ce contrat traduit la volonté des élus du territoire de s'engager dans un projet commun et ambitieux en termes de transition écologique et de solidarité.

Signé pour six ans, ce contrat sur-mesure tient compte des spécificités de Rambouillet-Territoires, dans une démarche de différenciation qui guide l'action territoriale de l'Etat. Il est le fruit d'une réflexion commune des élus et des acteurs locaux quant à l'ambition qu'ils souhaitent porter, les priorités qu'ils se fixent, les projets qu'ils comptent mener.

L'État apportera son soutien à la mise en œuvre de ce contrat, véritable déclinaison territoriale du Plan de relance. Chaque projet fera l'objet d'un appui particulier pour veiller à sa bonne réalisation.

Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein de ce contrat de relance et de transition écologique pour bénéficier de la dynamique et des partenariats engagés. Ce contrat a donc vocation à évoluer au fil du temps, mais restera la colonne vertébrale du partenariat entre l'État et la communauté d'agglomération Rambouillet-Territoires.

Vous pouvez compter sur l'engagement plein et entier des services de l'État à vos côtés pour la pleine réussite de cette belle ambition.

Introduction

Le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État. Il vous appartient à cet effet d'engager, dès à présent, la formalisation de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Proposée aux élus de tous les territoires ruraux, urbains et métropolitains, ultramarins, cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

1. Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance.

2. Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire.

3. Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique doivent enfin illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation. Ils ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

Le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des démarches contractuelles comme, Action Cœur de Ville (ACV), Petites Villes de Demain (PVD), Maisons France Service, le Programme alimentaire territorial (PAT) partagé avec la Communauté de communes Cœur d'Yvelines et la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse, ou encore le Contrat Local de Santé (CLS)

Il s'articule également autour des documents de programmation, que ce soit en matière d'urbanisme avec la révision du SCoT et des PLU, le Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET), le Plan Local de l'Habitat (PLH), le Plan Local de Mobilité (PLM).

L'État accompagnera les projets de l'intercommunalité et de ses communes membres au travers des dotations classiques comme la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL), la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) ainsi que des autres fonds disponibles au travers de financements ministériels, d'appels à projets.

Rambouillet Territoires a également engagé l'élaboration de son projet de territoire fixant les perspectives à l'horizon 2030.

Ainsi, les 4 grands axes suivants ressortent, à partir desquels la feuille de route est établie :

- L'excellence environnementale, patrimoniale, rurale et urbaine renforcée
- L'attractivité économique renouvelée par la diversification des moteurs de développement
- Le lien social et le sentiment d'appartenance au territoire
- La valorisation de la proximité autour d'une mobilité davantage maîtrisée, fluidifiée et décarbonnée

La déclinaison de ces ambitions permettra à Rambouillet Territoires de connaître une attractivité renouvelée et fondée sur un modèle de développement exigeant et spécifique

I. Les enjeux du territoire

1.1. Principales caractéristiques du territoire

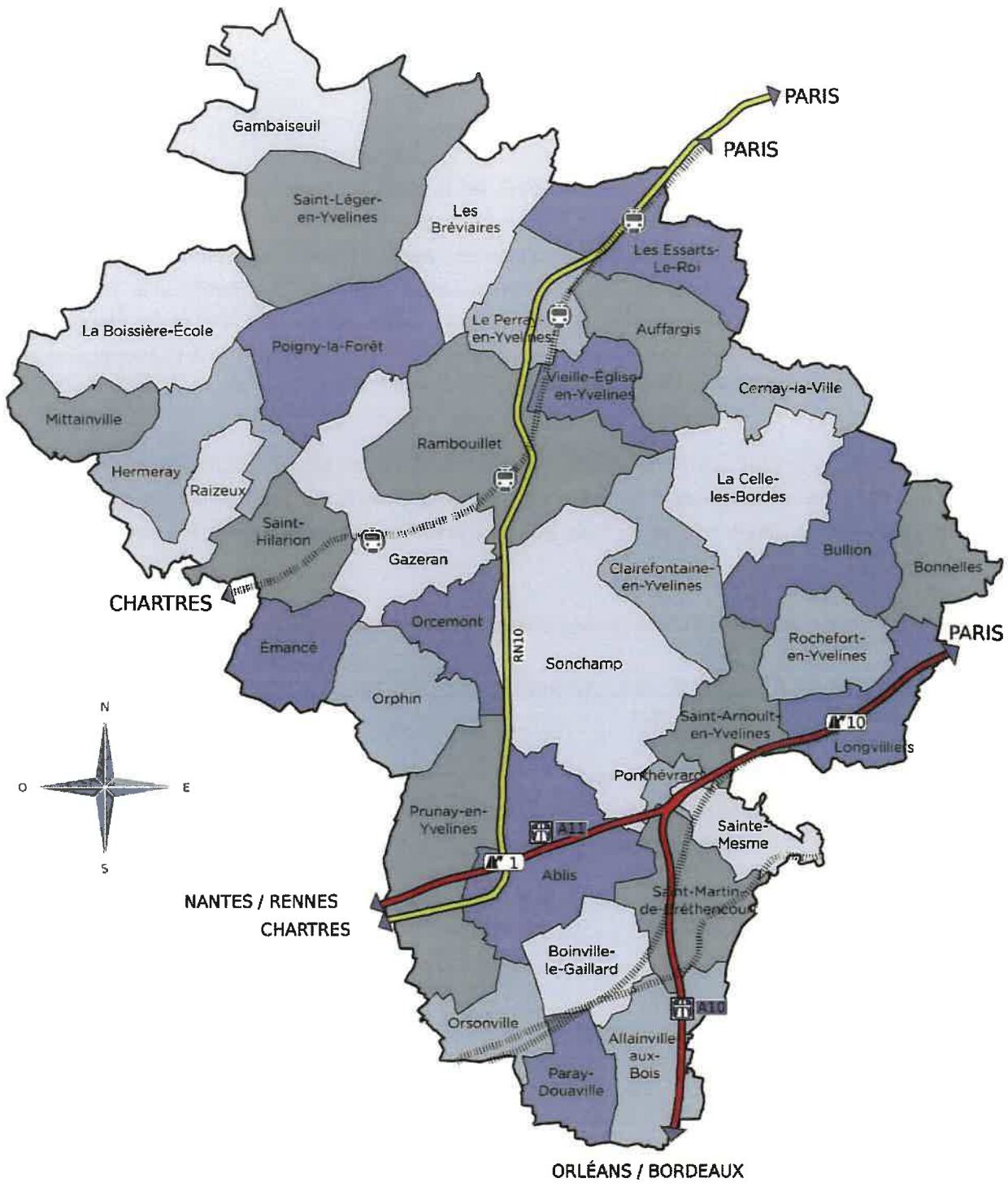
La communauté d'agglomération Rambouillet Territoires est un EPCI à fiscalité propre, né sous le nom de Communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline le 12 décembre 2003 (date de l'arrêté préfectoral portant la création de l'EPCI) qui regroupait 14 communes. Après plusieurs extensions de périmètre et changements de statuts, au 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires a fusionné avec les communautés de communes : Contrée d'Ablis - Portes d'Yvelines (CAPY) et des Étangs (CCE). A ce jour, le nouvel EPCI regroupe 36 communes ; elle compte au 1^{er} janvier 2021 80 801 habitants avec une densité de 128,26 hab/km² (Sources INSEE du 01/01/2021) ainsi que 8 000 entreprises, et 25 000 emplois sur 630 km².

Rambouillet-Territoires est situé aux portes du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (19 communes de l'EPCI y sont adhérentes), au cœur du massif de la Forêt de Rambouillet, deuxième massif forestier de l'Île-de-France. Située à 56 km de Paris, elle est à la frange de l'Île-de-France, limitrophe de l'Eure-et-Loir à l'ouest et de l'Essonne à l'est.

Son périmètre est identique à celui du Schéma de Cohérence Territoriale du sud Yvelines (SCoT).

La mixité entre le milieu rural et le milieu urbain est une des caractéristiques dominantes du territoire, organisé autour du noyau urbain fort de Rambouillet.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 « Rambouillet-Territoires » est composé de 36 communes issues de la fusion de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines, la Communauté de Communes des Etangs et de la Communauté d'Agglomération Rambouillet-Territoires.



Communes	Population municipale INSEE au 01/01/2021
RAMBOUILLET	27 431
LE PERRY EN YVELINES	6 770
LES ESSARTS LE ROI	6 825
SAINT ARNOULT EN YVELINES	6 047
ABLIS	3 490
AUFFARGIS	2 020
BULLION	1 972
BONNELLES	2 071
CERNAY LA VILLE	1 608
SONCHAMP	1 683
SAINT LEGER EN YVELINES	1 417
GAZERAN	1 315
LES BREVIAIRES	1 303
HERMERAY	977
POIGNY LA FORET	960
SAINTE MESME	949
RAIZEUX	982
ORPHIN	921
SAINT HILARION	958
ROCHEFORT EN YVELINES	954
EMANCE	893
ORCEMONT	1 030
LA CELLE LES BORDES	869
CLAIREFONTAINE EN YVELINES	889
PRUNAY EN YVELINES	887
LA BOISSIERE ECOLE	824
VIEILLE EGLISE EN YVELINES	686
SAINT MARTIN DE BRETHENCOURT	664
PONTHEVRARD	669
BOINVILLE LE GAILLARD	616
MITTAINVILLE	632
LONGVILLIERS	516
ORSONVILLE	338
ALLAINVILLE AUX BOIS	305
PARAY DOUAVILLE	269
GAMBAISEUIL	61
TOTAL	80 801

Le territoire de la CART est considéré à la fois comme remarquable (au regard de la richesse de ses patrimoines naturels, paysagers, bâtis) et vulnérable (du fait de sa proximité avec la zone urbaine de Paris et la Construction Intercommunale de l'Eure et Loir). Maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines, promouvoir un développement agricole, touristique et économique durable, moteur d'une vie locale de qualité, mettre l'Homme au cœur du projet territorial sont autant d'objectifs pour lesquels la CART s'est engagée.

Son positionnement en bordure de l'Ile-de-France confère au territoire un statut particulier : véritable « porte d'entrée » de l'Ile-de-France par le Sud-ouest (N10, A10 et A11), il draine d'importants flux traversant et pendulaires ; poumon vert de la Région avec son massif forestier, il attire aux beaux jours des flux liés aux loisirs ; territoire encore très rural mixant exploitations agricoles et espaces naturels à très grande valeur

environnementale, il est soumis à une forte pression foncière en lien avec sa proximité de la capitale et sa bonne desserte en transport en commun (ligne N).

Le département des Yvelines est un territoire de transition qui intègre :

- une frange urbaine dense en première couronne de l'agglomération parisienne et un chapelet de zones urbanisées le long des principaux axes de communication : 85 communes du département sont incluses dans l'unité urbaine de Paris ;
- un vaste espace agricole et forestier, moins densément peuplé, soumis à une dynamique de périurbanisation forte et diffuse.

La ruralité yvelinoise se caractérise par l'importance :

- des espaces naturels agricoles et forestiers (30% de zones forestières, 39% de zones agricoles, deux parcs naturels régionaux), une filière agricole diversifiée et une forte influence rurale ;
- de la part des communes rurales¹ sur le territoire départemental :
 - 171 communes sont rurales sur les 262 du département des Yvelines ;
 - elles représentent 65% de la superficie du département et 11% de la population ;
 - 9 intercommunalités sur les 10 du département des Yvelines comptent au moins une commune rurale ;
- de l'influence urbaine et périurbaine sur les territoires ruraux.

L'influence rurale est très marquée sur le territoire de la communauté d'agglomération « Rambouillet Territoires » (RT) :

- 32 communes sur les 36 de la RT sont rurales au sens du code général des collectivités territoriales : elles représentent 32 000 habitants, soit 40% de la population de la communauté d'agglomération ; à l'exclusion de la commune de Rambouillet, toutes les communes sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR); la CART l'est également ;
- le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse s'étend aussi sur une partie de la communauté d'agglomération, et est un acteur important de la ruralité sur le territoire de l'intercommunalité.

Les enjeux auxquels sont confrontées les communes rurales de RT concernent notamment l'accès aux services et aux soins. La proximité de l'unité urbaine de Paris et les liens qui existent entre zones rurales, zones périurbaines et zones urbaines créent aussi des besoins et enjeux spécifiques en termes de transports. L'État veille également à la mise en œuvre d'une politique du logement respectant les orientations en terme de mixité sociale. La mise en œuvre du contrat d'intérêt national (CIN) abords des gares du Transilien permettra de traiter ces enjeux grâce à une démarche partenariale.

En l'espace de cinq ans, le paysage de l'intercommunalité des Yvelines a profondément changé, en application des schémas régional et départemental de coopération intercommunale, issus des lois dites MAPTAM (loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et NOTRe (loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République). L'État a accompagné ces évolutions qui ont permis, entre le 1^{er} janvier 2015 et le 1^{er} janvier 2017, de ramener de 21 à 10 le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, RT a étendu son périmètre au 1^{er} janvier 2017 en intégrant les communes des ex-communautés de communes « Contrée d'Ablis Porte d'Yvelines » et « les Etangs ». Cette

¹ Sont considérées comme rurales au sens de l'article D3334-8-1 du code général des collectivités territoriales les communes dont la population n'excède pas 2000 habitants ainsi que les communes de moins de 5000 habitants hors unité urbaine de Paris.

rationalisation permet aux communes et aux intercommunalités de concevoir des visions partagées du développement de leur territoire et d'offrir le meilleur service au meilleur coût pour leurs habitants.

Rambouillet Territoires exerce les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives suivantes :

L'action « Développement économique »

- Plusieurs zones d'activités communautaires sont présentes sur le territoire : 3 sur Rambouillet, 2 à Saint-Arnoult-en-Yvelines, 2 à Ablis, 1 aux Essarts-le-Roi, 1 au Perray-en-Yvelines et 1 parc d'activités à Gazeran.
- Commercialisation des terrains du parc d'activités Bel Air – La Forêt
- Requalification des zones et parcs d'activités communautaires existants
- Bourse aux locaux
- Animation du tissu économique local et des réseaux
Partenariats avec les acteurs locaux

L'action « Développement durable »

- Développement du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- Mise en place de l'Agenda 21
- Déployer un service de conseil et d'accompagnement énergétique, avec un objectif de 1000 logements rénovés par an
- Actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et à la maîtrise de l'énergie
- Déploiement des énergies renouvelables sur le territoire (Solaire, Méthanisation, Géothermie...)
- Subvention des installations de récupérateurs d'eau de pluie et des travaux d'amélioration de l'habitat

L'action « Infrastructures »

- Voiries et réseaux
 - Entretien des voiries d'intérêt communautaire représentant 150 km
 - Gestion des espaces verts des structures et des zones d'activités communautaires
- Équipements de proximité
 - Construction des aires de jeux et des terrains multisports
 - Installation et contrôle des structures
- Gestion de trois aires d'accueil des gens du voyage
 - Les Essarts-le-Roi, Rambouillet et Saint-Arnoult-en-Yvelines

L'action « Bâtiments »

- Rénovation énergétique des bâtiments communautaires
- Conduite des travaux sur les équipements communautaires (micro-crèches, conservatoires, bâtiments sportifs et de loisirs, ...)

L'action sur le Cycle de l'Eau

- GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018
 - Etude hydraulique et hydrologique du territoire
 - Programme de requalification des 4 étangs en amont de Rambouillet
 - Equipe de gardes rivières réalisant des petits travaux quotidiens pour assurer le bon entretien des cours d'eau et des berges.
- Assainissement
 - Collectif : gestion du réseau et coordination des délégataires et divers marchés suite au transfert au 1^{er} janvier 2020
 - SPANC : 1800 installations sur le territoire
Diagnostic et contrôle des installations
- GEPU
 - Gestion des réseaux enterrés en zones U et AU

L'action « Sports et loisirs »

- Piscine des Fontaines (Rambouillet)
 - Activités : leçons de natation, aquagym, bébés nageurs, aquaphobie, aquabike, sauna, hammam ...
- Piscine des Molières (Les Essarts-le-Roi)
 - Activités : aquagym et espace forme
- Base de loisirs des Étangs de Hollande (Les Bréviaires)
 - Activités : plage avec baignade surveillée, mini-golf, ping-pong, pédalos, canoës, beach-volley
- Site sportif des Molières :
 - composé d'un gymnase, d'une piste d'athlétisme et d'un terrain multisports
 - Accueille les scolaires et les associations sportives
- Site sportif du Centre omnisports intercommunal des étangs (COIE):
 - composé d'un plateau sportif couvert et d'un stand de tir
 - Accueil essentiellement les associations sportives

L'action « Tourisme »

- Office de Tourisme Rambouillet Territoires et deux bureaux : Rambouillet et Saint-Arnoult-en-Yvelines
 - Accueil et information
 - Organisation d'événements : promotion du territoire
 - Animation d'un réseau d'acteurs du tourisme

L'action « Technologies de l'Information et de la Communication »

- Cyberespaces
 - Deux lieux dédiés au numérique : Raizeux et Saint-Arnoult-en-Yvelines
 - Accompagnement à la découverte de l'univers informatique
 - Ateliers libres et ateliers thématiques
- Déploiement de la fibre optique
 - Dans les zones d'activités économiques
 - Aux particuliers : zones AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) et zones publiques par le biais du Syndicat Mixte Ouvert Seine Yvelines Numériques

L'action « Culture »

- Conservatoire Gabriel Fauré
 - deux établissements : Rambouillet et Saint-Arnoult-en-Yvelines
 - Formation artistique conforme aux directives ministérielles
 - Sensibilisation des enfants à la musique, la danse et l'art dramatique
 - Organisation d'événements : concerts, galas de danse, représentations théâtrales, auditions.

L'action « Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) »

- Aide aux personnes âgées et/ou en situation de handicap
 - Plus de 60 agents, aides à domicile et auxiliaires de vie, intervenant dans près de 300 foyers
 - Soutien et accompagnement dans les activités du quotidien : préparation de repas, aide à la toilette, ménage, repassage, aide administrative, courses...
 - Accueil du public et permanence téléphonique
- Petite enfance
 - Accueil, orientation et accompagnement dans la recherche d'un mode de garde pour l'enfant
 - Gestion des dossiers de pré-inscription

- Attribution des places dans les 7 microcrèches
- Coordination avec la société en charge de la délégation de service public
- Quatre Relais Intercommunaux d'Assistants Maternelles (Le Perray-en-Yvelines, Les Essarts-le-Roi, Ablis et Rambouillet)

L'action « Habitat »

- Subventions des travaux d'amélioration des logements
- Travaux concernés : amélioration du confort et de la sécurité, économies d'énergie, préservation du patrimoine, adaptation du domicile pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap...
 - Subvention des installations de récupérateurs d'eau de pluie
 - Conseil au particulier pour les travaux permettant des économies d'énergie sur l'habitat

L'action « Mobilités et transport »

- Mobilité innovante
 - Expérimentation de voitures électriques autonome avec TORNADO terminé en 2021.
 - Recherche de partenaires pour organiser un second volet véhicule autonome
- Mobilité durable
 - Prêt de véhicules électriques connectés (France Craft/Orange) aux communes membres
 - Mise à disposition de vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels des agents
 - Déploiement d'une flotte de véhicules professionnels électriques
 - Bornes électriques :
Déploiement d'un réseau de 38 bornes de recharge pour véhicules électriques
Programme d'extension et de renouvellement en cours d'étude
- Transports
 - Gestion et suivi du réseau de transport de personnes (5 lignes urbaines et 32 lignes interurbaines)
 - Déploiement du Transport à la Demande (TaD) sur tout le territoire et en connexion avec les EPCI limitrophes
 - Interlocuteur privilégié d'IDFM (Ile de France Mobilités)
 - Développement d'une ligne urbaine expresse pour relier la ZAE Bel-Air La-Forêt à la gare de Rambouillet

L'action en urbanisme

- Instruction des documents d'urbanisme pour 33 communes
- Réalisation du PLH
- Mise en place et suivi de la Commission Intercommunale du Logement
- Mise en place d'un logiciel de gestion de la demande de logement social
- SCOT
- Conseil aux communes

L'action « Système d'Information Géographique » (SIG)

- Collecte de documents graphiques et cartographiques
- Mise en place d'un portail géographique avec intégration des plans locaux d'urbanisme des communes
- Développement d'outils métier
- Réalisation d'un LIDAR et d'une orthophoto du territoire

Différents sites touristiques comme la Bergerie Nationale, le château de Rambouillet, l'Espace Rambouillet sont également présents le territoire.

La communauté d'agglomération accueille également un lycée et une antenne de l'Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines : l'IUT de Rambouillet.

Quatre gares desservent le territoire :

- Gare de Gazeran
- Gare de Rambouillet
- Gare des Essarts-Le-Roi
- Gare du Perray en Yvelines

Une gare routière est positionnée à Longvilliers.

L'élaboration du PCAET marque également le plein engagement de Rambouillet Territoires dans une démarche active de développement durable.

1.2 Les enjeux et la stratégie du territoire

A) Stratégie de Rambouillet Territoires

Le repérage des enjeux selon quatre domaines complémentaires

- Positionnement régional et mobilité
- Attractivité économique et touristique
- Cadre de vie, environnement, urbanisme, habitat
- Cohésion sociale – accès aux services

AMBITION TERRITORIALE 1

« Excellences environnementale patrimoniales, rurales et urbaines renforcées »

Cette ambition se traduit par la volonté de travailler en faveur d'une attractivité renouvelée et fondée sur un modèle de développement exigeant et spécifique.

Ce modèle s'appuie tout d'abord sur la préservation des atouts naturels et patrimoniaux du territoire :

- Écrin naturel, patrimonial et rural pleinement préservé dans l'ensemble francilien ;
- Espaces agricoles ;
- Espaces naturels et sylvicoles ;
- Réservoirs de biodiversités ;
- Tête de bassins versants.

Il s'agit ensuite de promouvoir un développement urbain maîtrisé de toutes les communes en poursuivant les objectifs suivants :

- Les enveloppes urbaines des villes et villages assurent l'objectif de mise en valeur des espaces naturels, des terres agricoles et de préservation des continuités architecturales, dans le respect des documents d'urbanisme ;
- L'urbanisme est adapté aux exigences contemporaines : rénovation et performance énergétique du bâti et, intégration urbaine harmonieuse entre habitat et espaces publics ;

- Les espaces économiques et commerciaux sont optimisés : réhabilitation, résorption des friches et montée en gamme ;
- Une croissance modérée du pôle rambolitein et des pôles d'appui du Parray-en-Yvelines, de Les Essarts-le-Roi, d'Ablis et de Saint-Arnoult-en-Yvelines, en lien avec le développement économique, en garantissant l'équilibre de leurs parcs de logements : locatif privé et social, résidences intergénérationnelles et adaptées aux jeunes, seniors et publics spécifiques

Enfin, la qualité des formes bâties est garantie par la promotion d'un urbanisme résilient tant pour les espaces économiques que pour les secteurs résidentiels. Diverses initiatives sont ici encouragées :

- Lutte contre le réchauffement climatique : végétalisation urbaine, îlots de fraîcheur, lutte contre les inondations et glissements de terrain ;
- Préservation des continuités écologiques existantes : trames bleues et vertes, atténuation des coupures liées à l'urbanisation et aux infrastructures ;
- Développement des boucles énergétiques locales : réseaux de chaleur, production d'électricité locale, production de gaz locale.

AMBITION TERRITORIALE 2

« Attractivité économique renouvelée par la diversification des moteurs de développement »

Au regard des enjeux de renforcement des activités sur le territoire, la promotion des implantations économiques se fera tout d'abord à la faveur de la proximité des pôles économiques et d'une politique locale volontariste, et pourra se traduire par :

- L'accueil des activités relevant de la croissance verte et de la relocalisation industrielle : Green Tech, territoire connecté, activités et mobilités décarbonées, économie circulaire, énergies renouvelables, innovation agricole et bio matériaux, etc. ;
- L'accompagnement ciblé des entreprises à forte valeur ajoutée : aides à l'exportation et à l'innovation (starts up, recherche-développement) ;
- Le développement de réponses par rapport aux nouveaux rythmes et formes de travail : télétravail-coworking, économie collaborative et créative (fablab, incubateurs, tiers-lieux économiques, etc.) ;
- Le développement de l'offre de formation supérieure.

En complémentarité, il s'agit également de travailler à la valorisation économique du positionnement géographique charnière « Ile-de-France/Façade Atlantique » et « IDF/Plateau de Beauce », en anticipant notamment de nouvelles implantations d'activités capacitaires à proximité du carrefour autoroutier. A10 (Aquitaine/Val de Loire) - A11 (Océane/Grand Ouest)

Ensuite, le potentiel agricole, naturel et patrimonial sera valorisé dans le strict respect des écosystèmes et des paysages : développement des débouchés agricoles alimentaires en circuits de proximité ou régionaux, accompagnement de la mutation de la production agricole en soutenant les filières locales, telles que l'alimentaire et agroalimentaire, les bio matériaux, les énergies renouvelables, etc.

Enfin, la destination touristique sera consolidée s'appuyant sur la marque « Rambouillet » : positionnement médian entre Paris et Vallée de la Loire pleinement valorisé, destination touristique « nature, patrimoine, activités de plein air et tourisme d'affaires et de séminaires » mise en avant, massif forestier de Rambouillet pleinement valorisé, etc.

Des mobilités douces seront également renforcées par l'aménagement de circuits de découvertes reliant les grands attracteurs (forêt, châteaux, bergerie nationale et ville de Rambouillet, abbayes) et les multiples centres d'intérêts plus locaux (villages préservés, étangs, pièces d'eau et canaux, vallées, tourisme équestre, etc...).

AMBITION TERRITORIALE 3

« Lien social et sentiment d'appartenance au territoire renforcés »

Face aux enjeux de renforcement de l'attractivité résidentielle et de renouvellement des populations résidentes, cette ambition territoriale vise à conforter l'accès aux services dans une logique de confortement du lien social et du sentiment d'appartenance à « l'espace de vie communautaire ». Deux grandes orientations déclinent cette ambition :

- Une armature urbaine consolidée, une offre d'habitat diversifiée et des services de centralité renforcés, via la montée en gamme des services à la population à partir du pôle ramboliteau et des pôles d'appui, et au regard notamment de la dynamique économique et des attentes sociologiques diversifiées : cadres et CSP+, jeunes actifs, étudiants, seniors, etc. ;
- La consolidation-renouvellement des services de proximité à l'échelle des bassins de vie, constitutifs du territoire communautaire. Ces logiques de proximité seront pleinement prises en compte en cohérence avec les dynamiques et sociologies différentes selon les bassins² ;
- Un socle consolidé de services de proximité en tout point du territoire, notamment à la faveur des politiques communautaires ou de mutualisations sectorielles.

AMBITION TERRITORIALE 4

« Des mobilités davantage maîtrisées, fluidifiées et décarbonées »

Le contenu de cette ambition vise à la fois à améliorer, maîtriser et fluidifier les conditions de déplacement régional et à développer de nouvelles offres « bas carbone » de mobilité locale. Deux grandes orientations déclinent cette ambition :

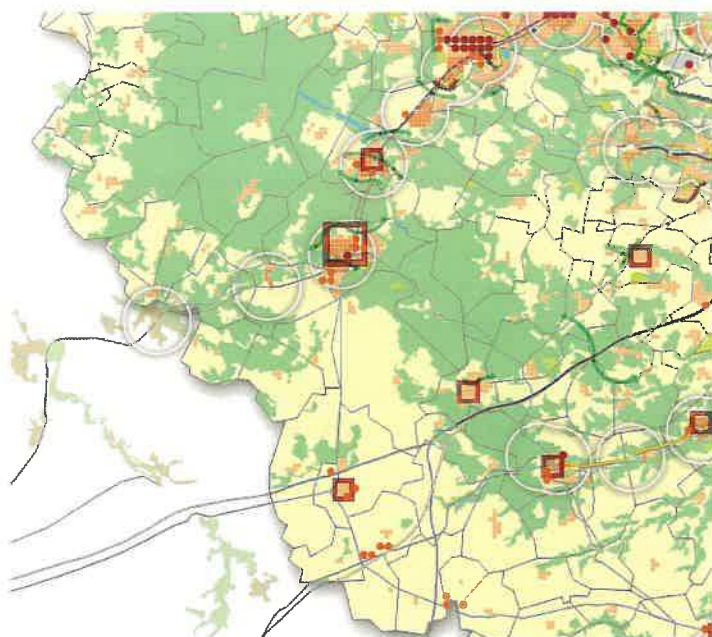
- Des besoins de déplacements régionaux pendulaires maîtrisés du fait d'une plus forte adéquation sur le marché local du travail entre les actifs résidents et les emplois locaux proposés ;
- Des gares ferroviaires et routières accessibles (voirie routière, circulation douce, services de transport) selon une logique multimodale renforcée et supports de nouveaux services et activités (tiers lieux, commerces et services à la population, bureaux) en distinguant :
 - o Le pôle urbain Rambouillet/Gazeran ;
 - o Les gares de Les Essarts-le-Roi et Le Perray-en-Yvelines ;
 - o Les gares de Dourdan (RER C) et de St-Rémy-lès-Chevreuse (RER B) ;
 - o La gare routière de Longvilliers.
- Des offres de mobilité locale innovantes et décarbonées selon une logique d'accès facilité vers les pôles urbains, les portes routières et les gares à la faveur de :
 - o La sécurisation et renforcement de la voirie routière structurante ;
 - o Des infrastructures et services en faveur de la mobilité douce (piéton, vélo électrique) ;
 - o Le renforcement du Transport à la Demande (TAD) ;
 - o La promotion du covoiturage et autopartage locaux ;
 - o La promotion des véhicules/navettes autonomes et électriques.

B) Les documents d'urbanisme ou d'orientation supérieurs

Soucieux de promouvoir une politique d'aménagement du territoire équilibré visant à garantir le développement de chaque territoire, l'État s'attache à valoriser les atouts des espaces ruraux, tout en soutenant

les logiques de coopération avec les territoires urbains. Par leurs ressources et richesses naturelles, la diversité des activités qui y sont implantées, la qualité du lien social, leurs richesses culturelles ou encore leur potentiel d'innovation, les territoires ruraux sont une force et une chance pour la France.

- Le Schéma Directeur Régional d'Île-de-France



Extrait du SDRIF cartographie du Sud Yvelines

Document d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle régionale, le SDRIF s'inscrit dans la hiérarchie des normes d'urbanisme. Il s'impose aux documents d'urbanisme locaux que sont entre autres, les SCoT et les plans locaux d'urbanisme.

La carte (ci-contre) repère les secteurs à fort potentiel de densification, **les secteurs d'urbanisation préférentielle** ou conditionnelle, sous forme de pastilles orange foncé, représentant un potentiel de 25 hectares chacune.

Cinq communes de l'EPCI sont **pôles de centralité** : Rambouillet, Les Essarts, Le Perray en Y., Saint Arnoult et Ablis ; Le reste des communes sont considérées comme des **Bourgs, Villages, Hameaux** (BVH) . .

Il est à noter que des capacités d'urbanisation supplémentaires sont offertes pour les **secteurs de développement à proximité des gares** : Un cercle blanc symbolisant 2 kilomètres de diamètre matérialisé en lien avec les gares de Rambouillet, les Essarts, Le Perray, et Gazeran ;

Dans les pôles de centralité et les BVH, une possibilité d'extension de l'urbanisation de 5 % de l'espace urbanisé existe sur les communes.

Les espaces agricoles sont de façon générale à préserver, ils doivent exclure (sauf exception) les constructions et installations autres que celles nécessaires à l'exploitation agricole.

La fragmentation de ces espaces doit être évitée, les activités agricoles favorisées, et les éléments, espaces et les milieux d'intérêt écologique et paysager identifiés et protégés.

Globalement, les **espaces naturels et forestiers doivent être préservés et accessibles au public**.

Le SDRIF précise qu'en dehors des **sites urbains constitués**, toute nouvelle urbanisation ne peut être implantée à moins de 50 mètres des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares.

- Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse :

Par décret en date du 3 novembre 2011, le nouveau périmètre du parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse a été validé et la charte adoptée pour une durée de quinze années.

Le périmètre du parc est de 53 communes : **10 communes dans l'Essonne et 43 dans les Yvelines**. De plus,

une dizaine de communes ont un statut de communes associées.
Les dix-neuf communes de la CART font partie des communes adhérentes a la Charte.

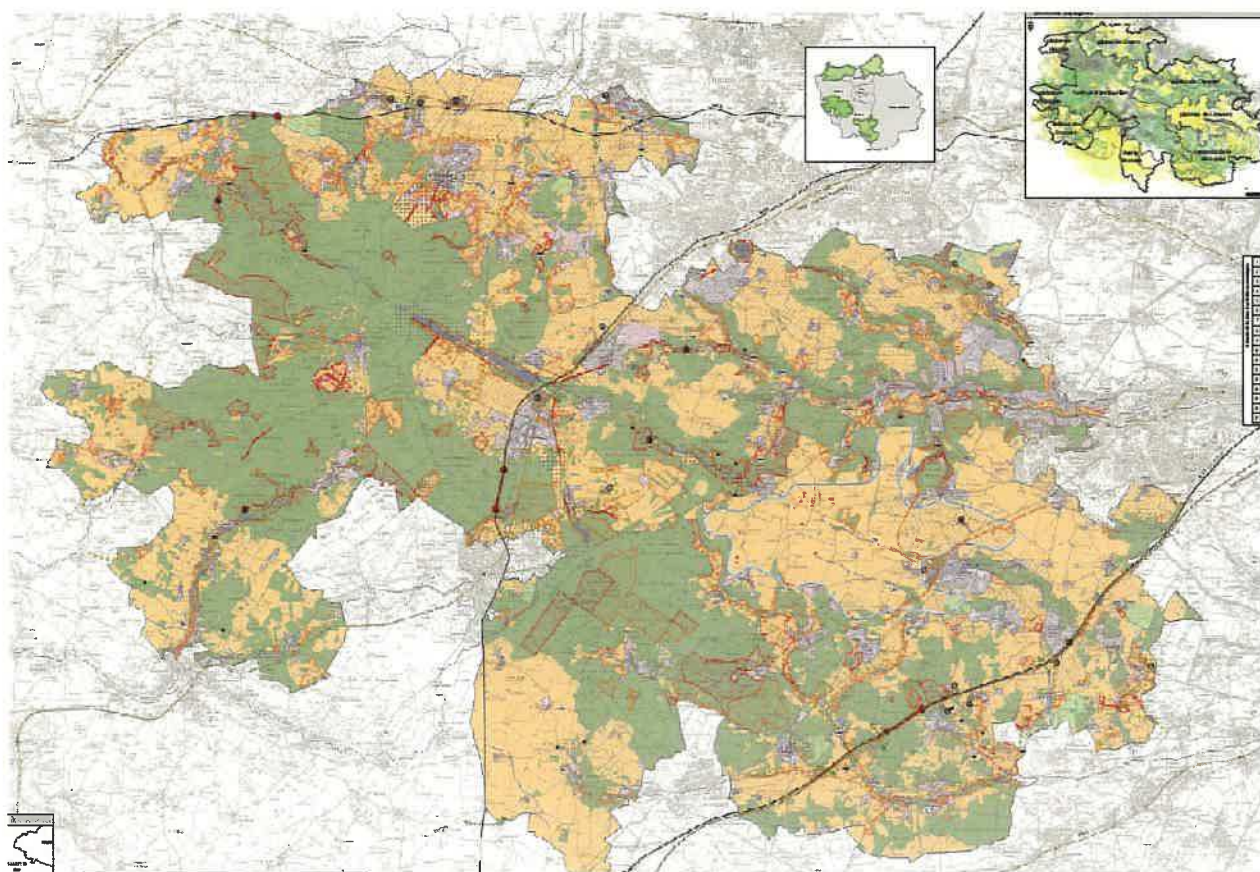
Le document cadre affiche quatre axes thématiques, complétés par un axe transversal :

- Gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien
- Un territoire périurbain face au changement climatique
- Valoriser un héritage exceptionnel et encourager une vie culturelle ruraine et rurale
- Un développement économique et social innovant et durable aux portes de la métropole
- Continuer d'être innovant ensemble

La Charte joue un rôle actif pour la protection des zones Natura 2000, la mise en œuvre des trames vertes et bleues sur son périmètre, la maîtrise de l'étalement urbain et assure ainsi la préservation de la biodiversité tout comme celle de l'activité agricole, en tant qu'activité économique.

Elle rappelle dans ses objectifs que les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU doivent remplir leurs obligations. Elle prescrit aux communes qui n'y sont pas soumises de tendre vers un **minimum de 10 % de LLS**

De plus, sur la question du logement, et dans le cadre de ses **enveloppes urbaines**, le PNR demande une densité variant de 20 logements/ha, en centre-village peu dense, à 90 logements/ha.



Bilan logements :

La collectivité compte quatre communes soumises à l'obligation de réaliser 25 % de logements sociaux, la commune de Saint Arnoult en Yvelines a été déclarée carencée lors de la triennale précédente :

Communes	Taux de LLS au 1 ^{er} janvier 2020
Rambouillet	21,26
Les Essarts	15,3
Le Perray en Y.	6,64

Saint Arnoult en Y.	4,91
---------------------	------

En 2012, le taux de logements sociaux des communes non SRU était d'environ 4,2%.

Pour mémoire, la charte du PNR HVC prescrit aux communes qui ne sont pas soumises réglementairement à la réalisation de logements aidés, de tendre vers un **minimum de 10 % de logements sociaux**.

Il est à noter que la commune d'Ablis dont la population en constante augmentation dépassera bientôt les 3 500 habitants devrait rejoindre la liste des communes soumises à l'obligation de réaliser 25 % de logements sociaux quinze ans après avoir intégré le dispositif.

Articulation avec les autres plans et schémas :

Le Plan Climat Air-Energie, (PCAET) est un document de planification à la fois stratégique et opérationnel, qui permet de mettre en lumière les enjeux climat-air-énergie sur le territoire, et les actions à mettre en œuvre. Il implique une coordination avec l'ensemble des acteurs du territoire, et s'articule avec les documents d'urbanisme et de planification, ainsi qu'avec les démarches de développement durable.

- le PCAET doit prendre en compte le SCOT (le cas échéant), et la stratégie nationale bas-carbone
- le PCAET doit être compatible avec le SRCAE et le plan de protection de l'atmosphère (PPA) ;
- le PCAET doit être compatible avec le SDRIF

Par ailleurs, depuis le 1er avril 2021, les PLU(i) doivent être compatibles avec le PCAET (CU art 131-5). Ils constituent ainsi un levier essentiel à la mise en œuvre du PCAET. Au bout de 3 ans, les collectivités devront examiner et délibérer sur la nécessité de mettre en compatibilité le PLU avec le PCAET.

Il est rappelé que le Conseil communautaire a voté le bilan du SCOT et sa mise en révision en novembre 2020. Ainsi, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été désigné pour réaliser cette révision. Le planning permet d'envisager une fin de procédure avec l'adoption du SCOT révisé fin 2023.

Le Plan Local de l'Habitat est en cours d'élaboration et devrait être achevé fin 2022.

Le Plan Local de Mobilité est également en cours d'élaboration et devrait quant à lui être adopté durant l'été 2022.

C) Bilan de subvention Etat

L'implication de l'État aux côtés des communes et des intercommunalités, en particulier au sein des territoires ruraux, se traduit aussi par la mobilisation des moyens financiers de la dotation de soutien à l'investissement local, créé par le gouvernement en 2016 pour relancer l'investissement public local, et de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Entre 2017 et 2021, ont ainsi été mobilisés pour l'ensemble des Yvelines :

DSIL ruralité 2017

- Bonnelles 60 000 € pour la réhabilitation de locaux communaux
- Bullion 64 328 € pour la construction d'un centre de loisirs
- Cernay la ville 91 000 € Réhabilitation/extension du centre de loisirs et aménagement du jardin du presbytère
- Prunay en Yvelines 28 000 € pour l'extension de la salle polyvalente
- Ste Mesme 27 000 € pour la construction d'un plateau multisports

DSIL 2018

Programme ruralité :

- Orcemont 100 000 € Création d'une espace numérique d'une bibliothèque et d'un lieu d'accueil périscolaire
- Auffargis 127 129,45 € Aménagement, requalification, revitalisation du centre bourg
- Hermeray 154 256 € Réhabilitation de la salle polyvalente communale et aménagement des abords

Programme projets structurants :

- Les Bréviaires 117 000 € réhabilitation du foyer ruralité
- Raizeux 76 000 € réhabilitation de la salle polyvalente

Programme Action Coeur de Ville Rambouillet 44 501 € pour la sonorisation des rues commerçantes:

DSIL 2019

Programme ruralité

- Raizeux 56 500 € pour la rénovation des couvertures des bâtiments communaux
- Les Essarts le Roi 31 000 € Mise en accessibilité de l'école Romanie
- SAEY 205 500 € pour la construction d'un complexe scolaire

Programme Action Coeur de Ville de Rambouillet :

- 58 000 € pour la végétalisation des rues commerçantes
- 142 000 € création d'un pôle famille

DSIL 2020

Programme ruralité

- Rambouillet Territoires 173 000 € pour la création de 2 micro-crèches

Programme Plan de relance

- Rambouillet 1 017 500 € pour la réhabilitation de la voirie et des mobilités douces
- St Martin de Bréthencourt : 100 000 € mise aux normes du groupe scolaire et de la salle des sports

DSIL 2021 Plan de relance exceptionnel rénovation thermique

- Rambouillet 632 000 € pour la rénovation thermique de l'école d'Arbouville
- Emancé 250 000 € Création d'un réseau de chaleur et de nouveaux modes de production de chauffage pour 3 ensembles de bâtiments communaux. Réalisation des travaux d'isolation et d'amélioration thermique nécessaires. (Mairie/périscolaire, Ecoles, Salle restauration scolaire/salle Polyvalente). Utilisation de la PAC existante en relève.

DSIL 2021 exceptionnelle plan de relance

- Bonnelles 25 314,16 € Tx d'isolation & rénovation d'une partie des toitures de l'école maternelle et de l'école élémentaire.
- Cernay la Ville 250 000 € Rénovation du bâtiment d'accueil périscolaire
- Ablis 307 000 € Réhabilitation de la salle polyvalente

DETR 2017 :

- Ablis 2 534 € pour l'acquisition de 3 Tni,
- Auffargis 1 356 € pour l'acquisition de 2 tni et 16 572 € pour les travaux du barc tabac
- Bonnelles 68 850 € travaux pour la réhabilitation de locaux artisanaux
- Bullion 54 000 € pour la construction d'un centre de loisirs et d'accueil extra et péri-scolaire
- Cernay-la-Ville 883 € pour l'acquisition d'un tni 42 597 € pour des travaux de réhabilitation du bâtiment du centre de loisirs.
- Les Bréviaires 69 491 € pour la création d'une salle de classe et 117 000 € pour des travaux d'extension du foyer rural
- Orcemont 117 000 € pour la construction d'un espace multi-services

- Poigny-la-Forêt 7047 € pour des travaux d'huissierie de l'annexe de la salle polyvalente
- Prunay en Yvelines 117 000 € pour des travaux d'extension de la salle polyvalente
- Saint Arnoult en Yvelines 117 000 € pour la construction d'une maison des jeunes
- Saint-Martin de Bréthencourt 1 853 € pour l'acquisition de 2 tni.
- Sainte Mesme 32 999 € pour la construction d'un city-stade
- SIAEP d'Ablis 77 373 € mise aux normes de bâtiments

DETR 2018 :

- Ablis 3 660 € pour l'acquisition de 3 tni
- Bonnelles 5 872 € travaux de mise en accessibilité PMR du groupe scolaire de l'Orangerie
- Gazeran 3 154 € acquisition de 2 tni
- Hermeray 31 446 € travaux d'aménagement de la Mairie
- Poigny la Forêt 7 534 € installation d'un système de video protection à l'entrée du villages
- Ponthévrard 29 327 e travaux de mise aux norme de la Mairie, du foyer, de la médiathèque et de l'école
- Raizeux 56 660 € mise en place d'une liaison douce
- SAEY 117 000 € création d'un emaison des jeunes, de la culture et des sports
- Saint Hilarion 7 800 € création d'un préau à l'école Léon Hirsch
- St Martin de Bréthencourt : 6 181 € pour la mise en conformité électrique de l'école, 965 € remplacement de la porte d'entre de la Mairie
- Sainte Mesme 7 551 € implantation d'u n système de vidéoprotection
- SIVOM Hermeray-Raizeux 44 542 pour des travaux de réhabilitation des écoles

DETR 2019

- Auffargis 62 649 € Installation d'un système de vidéoprotection dans plusiueurs rue.
- Bonnelles 17 395 € remplacement de baies de 4 classes de l'école de l'Orangerie
- Cernay-la-Ville 1 290 € acquisition d'un tableau numérique pour une classe de maternelle
- Les Essarts le Roi 20 551 € pour la mise en accessibilité de l'école la Romanie
- Poigny-la-Forêt 6 194 € travaux de rénovation thermique d'une classe de primaire et des sanitaires de l'école primaire
- Raizeux 63 942 € isolation exterieure de la salle polyvalente
- Rambouillet Territoires 211 575 pour la réalisation de 2 microcrèches

DETR 2020

- Bonnelles 19 968 € travaux d'isolation thermique de l'école maternelle
- Bullion 5 502 € extension du columbarium et 1 923 € pour l'acquisition de de tni
- Cernay la Ville 15 644 € installation de panneaux soloaires photovoltaïques
- La Boissière école 43 760 € réhabilitation du centre de loisirs
- Les Essarts le Roi 29 099 € extension du cimetièrre et du columbarium
- Raizeux 66 718 € reconstruction du ponceau Sainte Catherine
- St Léger en Yvelines 1 487 € acquisition d'un tableau numérique pour l'école élémentaire et 9 518 € pour la restauration du Beffroy
- St Martine de Bréthencourt 117 000 € mise aux normes du groupe scolaire municipal
- Sonchamp 4 876 € extension du columbarium
- Vieille Eglise en Yvelines 5 054 € remplacement de 8 fenêtres et 2 portes de la cantine scolaire et 1 358 € pour la mise en place du dispositif « Actes »

Ces crédits ont ainsi permis de financer une grande diversité de projets, tels que des projets de création, d'aménagement, de rénovation, de mise en accessibilité de bâtiments et d'équipements publics, des projets en lien avec le développement économique, etc.

Sur le territoire de Rambouillet territoires, les moyens mobilisés par l'Etat en 2016 ont été les suivants :

Afin d'atteindre les objectifs du présent contrat, une liste précise de projets présentés dans l'annexe financière et chacun dans une fiche action sont identifiés pour un financement au titre du présent contrat.

Le dispositif des CRTE, proposé par l'État aux intercommunalités dans la continuité des actions existantes et des priorités issues des comités interministériels aux ruralités, doit permettre, sur l'ensemble de la période de contractualisation (2021-2026) de :

- coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire;
- fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets.

L'État accompagne les intercommunalités dans l'élaboration de ces contrats et l'identification des projets qui seront mis en œuvre. Il s'inscrit aussi en partenariat avec les acteurs du territoire, dont le Conseil départemental des Yvelines.

Le contrat conclu avec Rambouillet Territoires doit donc permettre à celle-ci de structurer son action et de favoriser la coordination entre les partenaires du territoire, pour traiter les enjeux que rencontrent les communes rurales de l'agglomération et accompagner les projets identifiés sur la durée du contrat.

Résumer le projet de territoire de l'EPCI, en évoquant les « grands projets structurants » stratégiques de l'EPCI.

II. Volet transition écologique

Le diagnostic territorial du PCAET fait apparaître un certain nombre d'enjeux clés pour le territoire pris en compte pour déterminer une stratégie et en déduire un plan d'actions pour le climat, l'air et l'énergie.

2.1 Les enjeux de transition écologique sur le territoire de la CART

La CART est un territoire à prédominance rurale. Le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre avec 60% des émissions. Il est suivi par le secteur résidentiel avec 21 % et l'agriculture avec près de 9 %.

Ces émissions sont en partie la traduction de la consommation énergétique des différents secteurs d'activité. En cumulant avec le tertiaire, le bâtiment (résidentiel + tertiaire) atteint 47 % des consommations énergétiques du territoire. De plus, il faut noter que les consommations énergétiques liées aux bâtiments stagnent depuis 2010 sur le territoire. Ramenée à l'habitant, la consommation annuelle du résidentiel atteint 8,1 MWh en 2018 contre 7,3 MWh en moyenne dans les Yvelines, avec une augmentation de 1,2% depuis 2010 (-2,5% pour les Yvelines). Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce résultat, comme le desserrement des ménages et des surfaces d'habitation plus importantes. De plus, les logements construits entre 1971 et 2005 sont surreprésentés avec 60 % du parc de Rambouillet Territoires en 2017, contre 45 % en moyenne en France. Ces logements nécessitent donc une rénovation énergétique, afin de réduire la facture énergétique des ménages. Dans le cadre de son projet de PCAET, la CART ambitionne de rénover 1000 logements par an, ce qui est compatible avec les objectifs nationaux.

Un autre facteur contributif sur lequel il est possible d'agir concerne le mode de chauffage. 11% des logements de la CART étaient ainsi chauffés au fioul en 2017 (3625 logements) en baisse de 7% depuis 2012. La moyenne yvelinoise est de 7,5% des logements chauffés au fioul, pour une baisse de 18% entre 2012 et 2017.

Avec 48% des consommations énergétiques, le transport routier est un important contributeur. Avec 1,48 voiture par ménage en 2020 (moyenne Yvelines 1,38), la CART ne déroge pas à la règle des territoires peu denses en matière d'équipement automobile. 65,3 % des trajets domicile-travail ont été réalisés avec la voiture particulière en 2017, soit 0,4 points de plus qu'en 2007. La communauté d'agglomération semble cependant prendre plusieurs mesures nécessaires. Rambouillet Territoires est l'EPCI yvelinois affichant les meilleurs résultats en termes d'installation de bornes électriques ramenées au nombre total de véhicules (1 point de charge pour 500 véhicules). La poursuite du déploiement des bornes (environ 40 bornes soit 80 points de charge) permettra quasiment de doubler le réseau actuel (98 points de charge) et d'atteindre un ratio de 1 point de charge pour environ 275 véhicules. À titre indicatif, l'objectif gouvernemental de 100 000 points de charge correspond à un ratio de 1 point de charge pour 382 véhicules.

Les principaux enjeux résultant de ce diagnostic font ressortir deux axes prioritaires avec une empreinte carbone et une consommation d'énergie importantes pour le résidentiel et pour le transport/mobilité. Ces deux secteurs sont tributaires d'une proportion importante d'énergie fossile (73% de l'énergie consommée). Les trois autres secteurs sont le tertiaire, l'agriculture et l'industrie dans l'ordre décroissant des émissions de gaz à effet de serre.

Concernant le résidentiel, la consommation d'énergie moyenne par logement est en baisse mais à un rythme insuffisant pour atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique d'août 2015 (voir plus bas).

La production d'énergies renouvelables couvre moins de 4% des besoins en énergie mais les gisements sont importants pour le bois, le solaire (photovoltaïque et thermique), l'éolien, les pompes à chaleur et la méthanisation.

La qualité de l'air est relativement bonne sur le territoire avec deux exceptions :

- La quantité importante d'ozone à certaines périodes de l'année (périodes estivales consécutives à des épisodes de fortes pollutions de Paris et de sa proche couronne),
- Les communes situées dans le sud du territoire sont tributaires des deux autoroutes mais aussi des trajectoires d'atterrissage des avions d'Orly par vents dominants d'Est.

En matière de vulnérabilité, diagnostic qui devra être affiné dans la suite de la démarche, les vulnérabilités suivantes sont identifiées :

- Santé : augmentation des températures, vagues de chaleur et canicules.
- Agriculture : augmentation des températures, vagues de chaleur, canicules, changement dans le cycle de gelées.
- Forêt : augmentation des températures, vague de chaleur et canicules, tempêtes et épisodes de vents violents, feux de forêt.
- Biodiversité : augmentation de la température, changement dans le cycle des gelées, vagues de chaleur et canicules.
- Approvisionnement en eau : augmentation des températures, vague de chaleur et canicules.

Carburant, gaz et fioul domestique :

Comment réduire la forte dépendance aux produits pétroliers et gaz naturel d'origine fossile ?

Deux secteurs sont prioritaires pour la consommation d'énergie : Transport/mobilité et Habitat :

- Habitat => comment réduire la consommation par des travaux de rénovation énergétique et utiliser des énergies moins polluantes ?
- Transport/mobilité => quelles nouvelles mobilités à imaginer sur le territoire ?
- Le bois énergie est déjà utilisé sur le territoire => comment limiter les émissions de polluants et retrouver du potentiel en améliorant le rendement et la performance des équipements de chauffage.

Agriculture et forêt :

Agriculture et surtout forêt constituent un important puits de carbone

- ⇒ Comment préserver, voire développer ce puits de carbone ?

Réseau d'énergie :

- ⇒ Comment faire évoluer la desserte par le réseau électrique pour permettre le raccordement de projets EnR électriques ?
- ⇒ Desserte par le réseau gaz : à voir au cas par cas en fonction des projets de méthanisation et, à plus long terme, les nouveaux services innovants (méthanisation, injection d'hydrogène ...).
- ⇒ Pas de chauffage urbain actuel et potentiel à voir (condition = forte concentration de patrimoine énérgivore difficile à rénover).

Vulnérabilité :

Forte vulnérabilité liée aux risques de vagues de chaleur et canicules à venir => comment anticiper et se prémunir de ces risques ?

Autres :

- ⇒ Porter une attention à la consommation d'espaces pour les énergies renouvelables (PV au sol, éolien, cultures de biomasse) => ne pas empiéter sur les surfaces agricoles.
- ⇒ Quels liens avec les autres territoires à proximité : Importation ou exportation de bois énergie ? Importation ou exportation de déchets valorisables par méthanisation (si valorisation sur le territoire difficile) ?
- ⇒ Comment faire émerger les projets d'énergie renouvelable ?
- ⇒ Pollution atmosphérique : comme prendre en compte les vulnérabilités du territoire : proximité des autoroutes et de la N10, zones survolées par les avions en phase d'atterrissage pour Orly, présence importante d'Ozone en période estivale.

2.2. Promouvoir la sobriété et la performance énergétique

Planifier une rénovation énergétique de l'habitat et des bâtiments publics

Poursuivre et faire évoluer la politique de lutte contre la précarité énergétique :

- Maintien du co-portage PIG HM ainsi que les aides liées ;
- Repérage des passoires thermiques et accompagnement des foyers concernés (hors PIG) pour améliorer leur logement.

Amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics

Mise en place d'un programme prévoyant la rénovation énergétique des bâtiments publics, notamment par l'amélioration de leur isolation et de l'installation de système de chauffage plus performants (Mairies, gymnases, écoles, salles polyvalentes...)

Le décret tertiaire oblige une réduction progressive de la consommation énergétique des bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée supérieure ou égale à 1000 m², à l'exception des constructions provisoires, des lieux de culte et des bâtiments hébergeant des activités à usage opérationnel à des fins de Défense, sécurité civile ou sûreté intérieure. Le décret permet aux propriétaires de choisir entre 2 modalités :

- Soit atteindre par décennie une consommation d'énergie seuil, fixée par arrêté, et définie en fonction de la catégorie du bâtiment ((bureaux, logistique, commerces, etc.).
- Soit réduire progressivement la consommation énergétique du bâtiment (tous usages) de 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040, 60 % d'ici 2050, par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à 2010 (mesure en énergie finale tous usages confondus sur la base de la consommation figurant sur la facture).

Au 31/12/2021, seront disponibles toutes les fonctionnalités permettant aux assujettis d'effectuer leurs déclarations de consommation annuelles et les données de consommation devront être remontées au plus tard le 30/09/2022 (données de consommation de l'année 2021, données de consommation de l'année 2020 et données de référence).

Par ailleurs, L.111-18-1 du code de l'urbanisme prévoit une obligation, pour les projets de création ou extension d'un magasin de commerce ou retrait de marchandise de détail ou d'un ensemble commercial dépassant 1000 m² d'emprise au sol, l'installation d'un des dispositifs cités ci-après, sur une surface au moins égale à 30 % de la surface totale de ces aménagements, en toiture du bâtiment ou sur les ombrières surplombants les aires de stationnement prévues par le projet :

- Soit d'un procédé de production d'énergie renouvelable,
- Soit de toitures végétalisées, basées sur un mode cultural garantissant un haut degré d'efficacité thermique et d'isolation et favorisant la préservation et la reconquête de la biodiversité,
- Soit tout autre dispositif aboutissant au même résultat

Décarboner les déplacements des agents et des élus (déplacements domicile-travail et professionnels) et contribuer à la formation sur les enjeux climat air énergie

Intégrer les enjeux climat dans les PLU

Poursuivre l'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme pour y intégrer les critères climat, air et énergie en particulier favoriser les énergies renouvelables :

- Faire en sorte que les PLU respectent les exigences environnementales.
- Rendre les PLU plus incitatifs concernant le respect de la réglementation thermique, la construction de logements exemplaires, l'autorisation de l'isolation thermique par l'extérieur, le recours à l'énergie solaire, la densification des constructions, la performance thermique des nouvelles constructions, le respect de l'orientation des constructions pour tirer parti au maximum des apports du soleil (habitat bioclimatique), l'évolution du mix énergétique vers des énergies renouvelables (bois, solaire, géothermie ...), effacement diffus, la gestion des eaux pluviales à la parcelle, la limitation de l'imperméabilisation des espaces verts, la récupération pour arrosage et sanitaires, l'écoconstruction, l'organisation des modes de déplacements doux, la reconversion des friches, prendre en compte les risques liés au changement climatique (inondation, îlots de chaleur urbains) : végétaliser les toitures, déminéraliser les sols, maintenir et développer les rigoles et les noues, protection des zones humides et des zones boisées ...
- la possibilité d'intégrer des objectifs de performance énergétique en rénovation ambitieux, proches du Passif.
- Accroître les contrôles après travaux.

Rambouillet Territoires peut accompagner les communes dans leur PLU. Un accompagnement technique mais surtout avec un accompagnement pédagogique :

- lors des révisions
- en dehors des révisions (ne pas attendre les modifications des PLU et mettre en place toutes ces préconisations le plus rapidement possible). Rambouillet Territoires peut réaliser un guide des bonnes pratiques rappelant les prescriptions du PLU portant sur les actions climat-air-énergie. Il comportera des exemples de travaux/acquisitions équipements exemplaires ainsi que des recommandations sur les matériaux à utiliser (biosourcés, issus du réemploi ou du recyclage...). Le guide sera distribué dans les mairies et annexé aux autorisations de travaux. Les élus auront pour rôle de relayer le guide et informer les administrés sur les règlements et spécificités locaux.

Etudier l'opportunité de petits réseaux de chaleur et de chaufferies collectives

Pour Rambouillet Territoires, le potentiel qui pourrait être étudié concerne principalement :

- Le centre ville de Rambouillet pour les bâtiments de la mairie, la médiathèque et quelques bâtiments autour
- Une alimentation par bois, issus de la forêt, dans un rayon de 80 km

L'équilibre économique des réseaux de chauffage tend à se dégrader au fur et à mesure de l'amélioration de la performance thermique des bâtiments desservis. Aussi, la pertinence économique de déployer de nouveaux réseaux de chauffage pourra être envisagée si une étude de rentabilité économique approfondie donne des résultats probants en termes de coût de l'énergie pour le consommateur final.

Sur les autres communes, seuls des petits réseaux connectant quelques bâtiments publics regroupés et des logements proches peuvent être envisagés (plutôt des chaufferies collectives que des réseaux de chauffage).

Ces chaufferies collectives pourraient être mises en place à l'occasion du remplacement des chaufferies fioul qui pourraient être substituées par des chaufferies bois alimentant plusieurs bâtiments publics proches (exemple : mairie et école).

Une étude d'opportunité permettra de dresser une cartographie précise des possibilités d'implantation de réseaux de chaleur.

2.3. Promouvoir la mobilité durable

Rambouillet Territoires élabore son Plan Local de Mobilité (PLM) dont le but est d'organiser au mieux les différents modes de déplacements au niveau local, indépendamment du maître d'ouvrage (Intercommunalité, commune). Il décline et précise le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) élaboré par la Région Île-de-France.

Ainsi, sont déjà identifiés plusieurs axes de travail visant à limiter l'impact des déplacements sur l'environnement en développant la mobilité durable sur le territoire, en particulier pour l'accès aux pôles d'échanges

Cela passe tout d'abord par l'affirmation de la pratique des modes actifs de déplacements

Il s'agit essentiellement ici :

- d'inciter à la pratique de la marche et de poursuivre la mise en accessibilité de la voirie
- de favoriser l'usage du vélo
- de développer les services visant à favoriser la pratique cyclable

Dans cette perspective, il apparaît indispensable de réaliser un schéma directeur cyclable pour, dans un premier temps mettre en cohérence le réseau communautaire et, dans un second temps établir des liaisons douces entre les villages, et de prévoir des itinéraires de rabattement vélo vers les gares et les principaux points d'arrêts en coordination avec les communes, avec le déploiement d'une signalisation dédiée. Dans le même temps, des stationnements sécurisés sont à prévoir pour les vélos aux différents arrêts ainsi que des aménagements sécurisés, notamment au niveau des carrefours afin que la spécificité des cycles soit pleinement prise en considération et inscrire le vélo dans les déplacements du quotidien.

Aujourd'hui le territoire comporte environ 117 kilomètres d'aménagements cyclables, mais il est marqué par une absence de continuité globale.

L'enjeu est de faire du vélo une alternative crédible à l'automobile et pas uniquement un outil de loisirs.

Afin d'accompagner et d'inciter à la pratique du vélo, il faut favoriser l'implantation d'une offre de location prendre en compte le développement du vélo à assistance électrique (VAE).

Il s'agit de repartir de l'étude réalisée sur les Véloroutes / voies vertes en 2013 par la CCPFY (à l'échelle de 25 communes seulement). Il convient d'actualiser et d'élargir l'étude à tout le territoire et de passer désormais à l'échelle de l'utilisation quotidienne du vélo.

L'enjeu relatif au renforcement de l'attractivité des transports en commun est également essentiel.

Cela doit se décliner par le renforcement des transports en commun afin de mieux répondre aux besoins des usagers, en organisant mieux le rabattement vers les gares, en améliorant les liaisons en heures creuses avec le développement du Transport à la Demande (TaD),

La mobilité innovante constitue également un axe fort pour Rambouillet Territoires, notamment par l'incitation à l'usage de véhicules électriques avec le déploiement de 38 bornes de recharge sur le territoire et la mise en place d'une expérimentation avec le véhicule autonome en zone peu dense.

La Communauté d'agglomération a vocation à poursuivre le déploiement du parc des bornes de recharge aux endroits stratégiques du territoire, notamment à proximité des zones d'emplois et des gares.

Il sera également nécessaire de progressivement moderniser le réseau de bornes existantes afin de l'adapter aux évolutions technologiques des nouveaux véhicules électriques

En matière de stationnement, il est également nécessaire de structurer le territoire, notamment sur les secteurs à enjeux tels que les gares. Il s'agit notamment de poursuivre le développement du stationnement règlementé afin de limiter le recours à la voiture pour ses déplacements, de favoriser la mutualisation du stationnement, ou encore de prévoir des aires de stationnements gratuits en périphérie des grands axes et des gares.

Cela passe par une adaptation des tarifs de stationnement, par la mise en place d'abonnements résidentiels dans les parkings publics, mais également par la mise en place de zones de stationnements en périphérie des villes disposant de gares en organisant des cheminements piétons sécurisés pour rejoindre ces pôles d'échanges, et des grands axes pour favoriser l'organisation du covoiturage.

2.4. La gestion économe des ressources

Dans le cadre de son projet de territoire et son PCAET, la communauté d'agglomération s'inscrit dans une démarche ambitieuse visant à s'adapter au changement climatique et ainsi développer des sources d'énergie alternatives et durables telles que le photovoltaïque, la création d'unités de méthanisation, la mise en valeur d'une filière bois énergie.

La valorisation de ces sources d'énergie nécessite la mise en place de partenariat avec les entreprises d'énergie (ERDF, GRDF...), les syndicats de traitement des déchets, les syndicats d'énergie, l'ONF...

Rambouillet Territoires soutient déjà les projets de méthanisation du territoire et s'engage à accompagner les expérimentations innovantes (via le syndicat de traitement des déchets).

Cette gestion économe s'illustre également par le recyclage des déchets, notamment organiques qui alimentent les unités de méthanisation.

Des réflexions innovantes sont en cours pour améliorer le recyclage des plastiques, en particulier dans une filière énergie.

Le recyclage des « encombrants », essentiellement composé de mobilier, fait lui aussi l'objet d'une attention particulière par la mise en place d'un partenariat avec une association « La Ressourcerie » qui se charge de valoriser ces déchets pour les proposer sur le marché de l'occasion.

Ainsi, une filière se développe et devra être renforcée, notamment par la mise en place et de locaux pour améliorer le taux de recyclage.

La protection de la ressource en eau constitue un enjeu majeur pour le territoire.

Cela passe par la protection des points de captage, par la diminution du risque inondation, par la massification des dispositifs de récupération des eaux de pluie.

Il s'agit de favoriser et maîtriser le déploiement d'activités non polluantes pour protéger les nappes phréatiques, ce qui permet également de réduire les coûts de traitement.

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, Rambouillet Territoires renforce son action visant notamment à mieux appréhender son territoire et répondre aux divers enjeux de protection de la qualité des cours d'eau, pour préserver et améliorer sa faune et sa flore, mais aussi pour répondre aux problématiques inondation sources de pollutions, notamment par la mise en place de zones d'expansion de crues.

A cette fin, une étude hydrologique et hydrographique sera déployée, en commençant par la réalisation d'un LIDAR et d'une ortho photo précise du territoire.

2.5. La protection de la biodiversité et le zéro artificialisation nette

La communauté d'agglomération travaille à la préservation et l'amélioration de la qualité de son territoire.

Dans le cadre de la gestion des milieux aquatique notamment, où il s'agit de développer des actions autour des PAPI, PPRE, visant à préserver et renaturer les cours d'eau, à limiter leur pollution, améliorer le traitement des eaux usées, et assurer une meilleure gestion des eaux pluviales...

Poursuivre le déploiement de puits de carbone, notamment sur la ZAE de Bel-Air la Forêt

Rambouillet-Territoires, aménageur de la ZAE Bel Air la Forêt, s'inscrit dans une perspective de développement avec la réalisation de nombreux espaces vert, le maintien et la valorisation des bois existants sur le site.

Cet aménagement va se poursuivre dans cette dynamique en agrandissant le puits de carbone existant avec de nouvelles plantations.

La communauté d'agglomération poursuivra des actions visant à améliorer la qualité de ces ZAE sur le territoire en apportant un soin particulier à développer/réhabiliter/valoriser des ZAE en articulant les espaces naturels/verts avec les activités économiques.

Les maires de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires sont par ailleurs tous éligibles (hormis les communes carencées au titre de la loi SRU) au dispositif gouvernemental d'aide aux communes (350 millions d'euros sur les années 2021 et 2022), pour les soutenir dans leur effort de construction de logements et participer au financement des équipements publics et autres aménités urbaines rendus nécessaires par l'accueil de nouveaux habitants et l'amélioration du cadre de vie des habitants. Déclenché à partir d'un seuil de densité minimale, ce dispositif accompagne la relance de la construction, tout en la conciliant avec l'objectif national de sobriété foncière. Ce dispositif fait l'objet d'un versement automatique aux communes (sans dépôt de dossier de leur part), en s'appuyant sur les données de la base SITADEL afférentes aux permis de construire autorisés pour tout m² de surface de logement construits au-delà du seuil de densité minimale qui leur est applicable.

III. Volet développement économique durable

Mobiliser les entreprises sur les enjeux Climat – air – énergie

Rambouillet Territoires s'engage à mettre en place un accompagnement pour l'installation des nouvelles entreprises et pour les entreprises installées, soit par des ressources internes, soit par des prestations externes, soit par l'intermédiaire des chambres consulaires. Rambouillet Territoires mettra en particulier en place une veille concernant les aides mobilisables à destination des entreprises (Département, Région, Etat, Initiative Seine Yvelines) et les relaiera auprès des entreprises.

3.1. Le soutien aux filières

Produire de l'énergie renouvelable

Développer le photovoltaïque sur les bâtiments industriels, les friches et les bâtiments publics et sensibiliser les habitants sur les autres énergies renouvelables :

A) Communiquer, sensibiliser et aussi préparer les mentalités pour l'acceptabilité des projets
(Projets citoyens, méthanisation, opérations en zones classés)

- proposer des visites de sites, des stations de méthanisation, visites de maisons exemplaires...
- valoriser les initiatives individuelles,
- s'appuyer sur le cadastre solaire du PNR et de la Région Île-de-France (en 2020, 80 demandes de devis en lignes via insunwetrust)
- identifier les sites propices et informer les propriétaires

B) Prioriser les énergies renouvelables et d'origine fatale en fonction du gisement et des contraintes locales (méthanisation, biomasse et solaire - PV, chauffage, ECS) :

- Recenser les toitures des bâtiments publics, les toitures d'entrepôts logistiques, de supermarchés, les friches industrielles et les délaissés routiers adaptés à l'installation des panneaux solaires
- S'appuyer sur le projet d'étude de marché et potentiel bois pour définir l'éventualité d'une filière bois
- Accompagner les projets de déploiement de la méthanisation
- Informer sur le cadastre solaire du PNR et de la Région Île-de-France

Deux nouvelles zones d'activités sont en cours d'aménagement sur Ablis et Gazeran (Bel Air La Forêt).

Actuellement sur le parc d'activités Bel Air-La Forêt, le cahier des charges fixe des prescriptions architecturales et paysagères (gestion raisonnée des espaces verts, gestion des eaux de pluie, gestion des déchets ...). Toutefois perçues comme des contraintes par les entreprises. La mise en place de ces prescriptions nécessite un accompagnement.

Ce cahier des charges sera enrichi en préconisant l'installation de toitures solaires photovoltaïques, le recours plus fréquent à d'autres énergies renouvelables et des spécifications énergétiques exemplaires. Sur les autres zones d'activités, une charte équivalente à ces prescriptions sera mise en place

3.2. Pour un aménagement durable des espaces économiques

Un schéma de développement économique est initié par Rambouillet Territoires, dont l'un des volets comprendra une approche visant en la réhabilitation et valorisation de friches sur les ZAE du territoire...

Toutefois, même si ce sujet sera traité dans le cadre du futur SDE, il ne représente pas un enjeu majeur au regard du très faible nombre de friches sur le territoire.

3.3. Pour une agriculture durable et locale

Rambouillet Territoires s'est inscrit dans la démarche du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Sud-Yvelines. Le périmètre de celui-ci couvre les 77 communes des EPCI suivants : la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires (CART), la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (CCCY) et la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC). Ce territoire s'étend sur 942 km² et compte plus de 150 000 habitants.

Celui-ci est élaboré en partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) et la Bergerie Nationale en charge du pilotage.

Un diagnostic mené entre mars 2019 et mars 2020 en concertation avec l'ensemble des acteurs du système alimentaire du Sud-Yvelines (citoyens, intercommunalités, agriculteurs, transformateurs, collecteurs, distributeurs, organismes publics, etc...), a permis d'identifier les principaux enjeux du système alimentaire du territoire.

Le PAT a pour mission de répondre à quatre enjeux majeurs suivants :

- Enjeu 1 – Promouvoir l'agriculture et sensibiliser le grand public à l'alimentation durable
- Enjeu 2 – Valoriser et pérenniser les filières agricoles et alimentaires du Sud-Yvelines
- Enjeu 3 – Favoriser la distribution locale et faciliter la contractualisation
- Enjeu 4 – Sensibiliser les élus aux enjeux agricoles

La thématique de l'alimentation est présente dans 4 des 9 axes du PCAET, avec une agriculture résiliente et bas carbone ; une consommation et une alimentation locale et bas carbone; une mobilité moins polluante et l'adaptation au changement climatique

Quatre plans d'actions concernent spécifiquement l'alimentation locale visant à réduire les émissions de GES et promouvoir le locale :

- Favoriser une alimentation de qualité et de proximité dans les marchés publics de restauration collective;
- Réduire le gaspillage alimentaire;
- Éduquer à l'alimentation saine et locale;
- Organiser des filières de circuits de proximité;

- Accompagner l'optimisation des pratiques agricoles.

Ainsi la communauté d'agglomération a décidé de lancer une étude sur un projet de restauration collective bas carbone.

Il s'agit d'établir un diagnostic sur les potentiels demandeurs (communes, écoles, EHPAD, structures hospitalières...), fournisseurs et divers autres acteurs pouvant intervenir.

Il s'agira de définir un périmètre pour établir le niveau de la demande et l'offre possible.

L'AMO qui sera prochainement désigné devra porter des propositions de scénarios.

3.4. Le soutien à l'emploi

Rambouillet Territoires constitue un acteur essentiel du territoire pour assurer le soutien à l'activité économique, et à l'emploi.

Ainsi, la communauté d'agglomération mène une politique de prospection visant à attirer des entreprises pourvoyeuses d'emplois pour le territoire.

Il est également indispensable d'assurer le développement de la formation supérieure sur le territoire en adéquation avec les attentes des entreprises. L'enjeu d'un parcours de formation complet est essentiel pour fixer et pérenniser le tissu économique.

Pour fixer ce tissu économique sur le territoire, les entreprises doivent pouvoir s'épanouir.

Cela passe par :

- ⇒ Une main d'œuvre locale qualifiée, adaptée à leurs besoins. Pour bénéficier de ces jeunes actifs localement, il est nécessaire de développer une offre de formations supérieure plus pléthorique et adaptée aux attentes des entreprises.
- ⇒ Un accompagnement du parcours résidentiel des entreprises. Il s'agit de faciliter leur évolution sur le territoire, en passant de la location à l'accession à la propriété, en trouvant des solutions pour leurs besoins d'agrandissement, de services...
- ⇒ Une diversification de l'offre résidentielle d'entreprises
- ⇒ Le développement d'espaces de co-working attractifs et dotés de services complémentaires.

L'activité touristique doit également constituer un axe de développement économique important. Il s'agit de mettre en valeur le potentiel touristique du territoire.

Ce secteur peut d'une part constituer un vivier pour de nouveaux emplois, notamment autour des activités de loisirs, et la mise en valeur de produits locaux, et d'autre part contribuer au renforcement des secteurs liés à l'hôtellerie, la restauration et le commerce.

Rambouillet territoire soutient également les entreprises et l'emploi à travers plusieurs dispositifs tels que :

Le fonds de résilience

Ce dispositif mis en place par la Région Ile de France dans lequel s'est activement engagée l'agglomération, a permis un soutien efficace à l'économie local, et le maintien de nombreux emplois sur le territoire.

Initiative Seine Yvelines

La communauté d'agglomération est également un partenaire actif d'Initiative Seine Yvelines, qu'elle finance chaque année pour accompagner techniquement et financièrement les porteurs de projet du territoire. Ce dispositif a vocation à être renforcé.

La cellule de veille

Il s'agit ici d'un service interne visant à accompagner et orienter les entreprises dans leurs démarches, notamment pour identifier les aides existantes auxquelles elles peuvent prétendre dans cette période COVID difficile.

Cette cellule a vocation à se développer sur divers services et améliorer la proximité avec le tissu économique local.

Par ailleurs, la mise en place d'évènements périodiques par Rambouillet Territoires, de type « salon local de l'emploi », visant à mettre en relation les entreprises et les personnes à la recherche d'un emploi, pourra également constituer un axe fort pour la communauté d'agglomération.

Pour être efficient, l'organisation d'un tel évènement doit se monter en partenariat avec les entreprises locales, pôle emploi, l'Etat, la Région, l'université, les écoles et divers organismes de formation ...

IV. Volet cohésion des territoires

4.1. La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI)

Rambouillet Territoires n'est pas concerné par la mise en œuvre du quartier prioritaire de la ville mais a engagé des pistes de réflexion sur la politique de la ville

Pour le territoire ce volet consiste essentiellement à mettre en place un dispositif de prévention et d'accompagnement de la jeunesse et de l'adolescence, en partenariat avec les acteurs du territoire notamment la MJC, des animateurs

Cela pourrait prendre la forme d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), et de la création d'un Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ).

Cet axe passe également par l'effort des communes soumises à la loi SRU, de remplir leurs obligations en matière de logement social. Ainsi, elles se sont inscrites dans une démarche « protocole prévention carence » conclue avec le département des Yvelines afin de travailler à l'accroissement de la production de logements locatifs sociaux

Toutefois, ce développement de logements sociaux doit se faire en respectant les équilibres socio-économiques du territoire.

De plus, cette évolution doit être accompagnée d'une politique de développement des services publics (assainissement, scolaires, structures d'accueil culturels/sportifs...).

4.2. La reconquête des centre-bourgs

Dans le cadre des dispositifs Actions Cœur de Ville (ACV) dont le lauréat est Rambouillet et Petites Villes de Demain (PVD) dont les lauréats sont Ablis et Saint Arnoult-en-Yvelines, l'enjeu relatif à la redynamisation des centres-bourgs est essentiel. Ces démarches sont à concrétiser notamment par la signature d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Cette reconquête des centre-bourgs passent par l'attractivité de ceux-ci.

Cela doit se traduire par des actions :

- ⇒ de réhabilitation et restructuration de l'habitat en centre-ville,
- ⇒ de développement économique et commercial équilibré, avec un renforcement du commerce de proximité. Une politique foncière des baux est à réfléchir pour maîtriser l'implantation de commerce (typologie, loyers attractifs)
- ⇒ de développement de l'accessibilité et de la mobilité. Un meilleur partage entre zones piétonnes et véhicules, une signalétique, des centres villes connectés...
- ⇒ de mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine. Cela passe par l'installation d'un mobilier urbain de qualité et la mise en place de zones de rencontre, le déploiement de marchés, la valorisation des espaces verts
- ⇒ favorisant l'accès aux équipements, services publics à l'offre culturelle et de loisirs. La valorisation du patrimoine historique, la mise en place d'animations culturelles et d'évènements constituent des pistes de réflexion

4.3. L'amélioration de l'offre de services au public

Rambouillet-Territoires souhaite s'engager dans une démarche de renforcement des services du quotidien aux habitants. Ainsi, le déploiement de « maisons intercommunales » par bassin de proximité constitue une solution pertinente.

Il s'agit d'aller au plus près des habitants et rendre plus accessible les services de Rambouillet Territoires dont ils peuvent bénéficier, que ce soit pour la petite enfance, l'aide à la personne, les conseils en économie d'énergie, le prêt de matériel thermique pour évaluer l'isolation de son logement, les subventions aux habitants pour isoler leur logement ou pour investir dans des récupérateurs d'eau de pluie...

Le déploiement de ces maisons intercommunales de proximité devra être coordonné avec le dispositif « Maisons France Service » développé par l'État, notamment sur le pôle multi-site d'Ablis et de Saint Arnoult.

A cette fin un schéma de déploiement devra être établi pour répondre efficacement à cet objectif de proximité.

L'axe relatif à la santé est essentiel pour le territoire.

Il ressort du diagnostic du Contrat Local de Santé (CLS) une offre de soins concentrée sur la ville de Rambouillet et insuffisante, avec beaucoup de communes complètement dépourvues de professionnels de santé.

La situation risque de s'aggraver avec des professionnels âgés et un vieillissement de la population à prévoir.

Pour faire face à cette situation plusieurs axes prioritaires ont été identifiés :

1. La promotion de la santé chez les adolescents et les jeunes adultes
2. La lutte contre la sédentarité et la promotion de l'activité physique
3. Le parcours de soins et de santé de la personne âgée souhaitant rester à domicile
4. Le renforcement des collaborations professionnelles dans le champ de la santé mentale en lien avec le CLSM
5. L'attractivité médicale

4.4. Le développement de l'accès au numérique

A) Déploiement de la fibre optique

La politique de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire se finalise (avec l'opérateur Orange et le syndicat Seine Yvelines Numérique).

Il s'agit d'un élément d'attractivité fondamental pour le territoire, aussi bien pour l'activité économique que pour les habitants.

Rambouillet Territoires sera attentif à la résorption des ultimes zones blanches du territoire

Les enjeux autour de la connexion THD sont nombreux, en termes de développement des services publics à la population, d'e-santé (consultation médicale numérique), de scolaire, de développement de l'enseignement supérieur, d'espaces de co-working, de favoriser l'implantation d'entreprise travaillant avec le numérique...

B) Cyberespaces de Rambouillet-Territoires

Rambouillet Territoires conduit depuis de nombreuses années une politique d'accès au numérique, d'accompagnement et de formation aux outils informatiques aux habitants du territoire.

Ce service est essentiellement fréquenté par des personnes âgées peu familiarisées avec l'outil informatique.

C) Plateforme numérique ACHETEZA

La ville de Rambouillet à développer un outil numérique à destination des commerçants afin de leur permettre la vente de leurs produits en ligne.

Cette solution a été déployée dans le contexte difficile du COVID pour les commerçants.

Elle a désormais vocation à être pérennisée et se développer à une échelle plus large que la ville de Rambouillet. La communauté d'agglomération souhaite encourager l'usage de celle-ci auprès des commerçants et des clients. Pour ce faire, il apparaît judicieux de valoriser l'usage de cette plateforme, notamment par des systèmes de bons d'achats, de remises ou autres promotions diverses.

4.5. Le patrimoine et l'accès à la culture

Rambouillet Territoires dispose d'un riche patrimoine culturel qu'il faut mettre en valeur, de nombreuses actions culturelles, dont il faut étendre la portée et la faire rayonner auprès du plus grand nombre d'habitants, et attiré au-delà du territoire pour les événements culturels majeurs.

- Pass culture

Volonté de développer l'accès des jeunes à la culture par la création du « Pass Culture » communautaire.

- Festivals

Ainsi, de nombreuses initiatives sont mise en œuvre pour réaliser des festivals, historique, culturels, exposition, conférences, musique.

Pérenniser toutes ces actions

Création d'un festival culturel communautaire

- Conservatoire

Renforcer l'implantation du conservatoire à rayonnement intercommunal Gabriel Fauré, pour répondre à la demande croissante des habitants.

Actuellement deux antennes sont implantées sur le territoire, à Rambouillet et Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Une réflexion s'engage pour l'implantation d'une troisième antenne dans la partie nord du territoire où se situent 2 communes importantes (Le Perray-en-Yvelines et Les Essarts-le-Roi)

- Médiathèques

Renforcement les échanges entre les différents établissements du territoire

- Boites à lire

Déploiement de nouvelles boites à lire sur le territoire pour mieux mailler le territoire

- Développer les échanges culturels internationaux

Cela passe notamment par le renforcement des jumelages existants.

Une réflexion autour d'un jumelage intercommunal sous le prisme de la culture sera engagée.

4.6. La politique sportive

Le territoire offre des équipements sportifs et de loisirs pour pratiquer de nombreuses activités. Ces équipements sont essentiellement concentrés sur Rambouillet, Le Perray-en-Yvelines, les Essarts-le-Roi, Saint-Arnoult-en-Yvelines et Ablis

- Sites sportifs

Un certain nombre de ces équipements nécessite des travaux de réhabilitation et de modernisation pour conserver leur pleine attractivité tant sportive que de loisirs.

L'objectif sera d'inscrire autant que possible ces travaux dans une démarche de réduction de l'empreinte carbone de ces bâtiments, que ce soit en terme de consommation ou de matériaux utilisés.

Le site sportif du « COIE » situé au Perray-en-Yvelines a bénéficié en 2014 de la création d'un complexe couvert pour le tir sportif, permettant d'accueillir des compétitions.

Ce site dispose également d'un plateau sportif couvert qui va faire l'objet d'un programme de réhabilitation pour améliorer la qualité d'accueil. Aujourd'hui ce site couvert n'est ni chauffé, ni isolé, ce qui rend son utilisation aléatoire en fonction de la météo.

Le site sportif des Molières situé aux Essarts-le-Roi est utilisé par les scolaires toute la semaine et les associations sportives le soir et le week-end.

Ce site très sollicité nécessite des travaux de réhabilitation important sur les infrastructures extérieures et à l'intérieur du gymnase, visant notamment à réduire sa consommation d'énergie.

- Equipements nautiques

Les activités nautiques font l'objet d'une attention toute particulière depuis quelques années pour répondre à la fois à la demande des habitants, et mettre en place des infrastructures ambitieuses pour développer les activités sportives sur le territoire.

Ainsi, la piscine des Fontaines actuellement en travaux est redimensionnée avec la création d'un bassin de 50 mètres couvert, ce qui lui donne une perspective sportive ambitieuse et permettra l'accueil de compétitions de premier plan.

La piscine des Molières a récemment bénéficié de la réhabilitation complète de son système d'eau chaude sanitaire, ce qui a permis d'améliorer la qualité de l'eau et la réduction de la consommation énergétique.

Il s'agit d'une piscine scolaire et de loisirs qui a vocation à être modernisé pour améliorer la qualité d'accueil de ce public, notamment par le renforcement de l'espace forme.

La Base de Loisirs des Etangs de Hollande fait l'objet d'une modernisation permanente avec de nombreux investissements, notamment au niveau de l'assainissement, assurer la préservation des berges naturel le long de l'étang.

Des bâtiments feront l'objet de réhabilitations progressives, avec le remplacement par des matériaux plus respectueux de l'environnement,

- Programme intercommunal Multisports /Aires de jeux pour enfants

Rambouillet Territoires développe un programme d'équipements de proximité depuis plusieurs années afin de promouvoir le sport et les loisirs à destination des enfants et adolescents.

Ils remplissent une fonction sociale très efficace sur toutes les communes où ces infrastructures sont implantées. Le territoire en compte 43 composés de 22 aires de jeux pour enfants et 21 plateaux multisports.

Ce programme très appréciée par la population se poursuit avec l'installation de nouveaux équipements dans les communes.

- Terre de jeux 2024

Enjeu important pour accueillir des sportifs internationaux sur le territoire et le faire rayonner en proposant des infrastructures de qualité.

Dans cette perspective, le territoire souhaite moderniser une partie de ses équipements, en s'inscrivant dans une démarche de transition écologique

Ce sera également l'occasion de créer des évènements communautaires coordonnés avec les communes.

V : ROLE ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet ou de son représentant et du Président de Rambouillet Territoires – Communauté d'Agglomération. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Ce comité de pilotage pourra le cas échéant solliciter le concours d'autres acteurs (associations, chambres consulaires,...) pour compléter des axes du CRTE

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le Préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le Préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

VI : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation s'engagent ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à Rambouillet,

18 JAN. 2022

Pour le Le préfet,
Madame la Sous-préfète de Rambouillet



Hélène GERONIMI

Président de Rambouillet Territoires



Thomas GOURLAN

1999

Annexe 1 - Les principales fiches action

Volet CRTE	3. Développement économique durable 4. Cohésion des territoires
Thématiques CRTE	3.1 Le soutien aux filières 4.3 L'amélioration de l'offre de services au public
Titre du projet	Aménagement des abords de la Maison Médicale
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines
Description du projet	<p>Le Département a délégué sa maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une Maison Médicale à Saint-Arnoult-en-Yvelines.</p> <p>Le projet est bien avancé, la consultation des entreprises se fera en 2022. Ce projet est financé par le Département.</p> <p>Par contre, l'environnement immédiat reste à la charge de la Commune. Ce projet doit, notamment, prendre en compte la création de stationnements, la prise en charge des eaux pluviales, le déploiement du réseau d'assainissement du bâtiment et le volet paysager. Le sentier (coulée verte) doit également être intégré dans ce projet.</p>
Partenaires	Ingeniery / Petites Villes de Demain
Financement prévisionnel	<p>- DEPENSES : Estimation du coût global : 750 000 € HT</p> <p>- RECETTES : Objectif de financement : 80 % : Etat : 25 % Département : 25 % Régions : 25 % Divers : 5 % Commune 20 %</p>
Calendrier prévisionnel	<p>2022 : élaboration du projet (Maîtrise d'oeuvre)</p> <p>2023/2024 : travaux</p>

Volet CRTE	4. Cohésion des territoires
Thématiques CRTE	4.3 L'amélioration de l'offre de services au public 4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture
Titre du projet	Cinéma : Mise aux normes : accessibilité Changement moquette et pieds de marche Réhabilitation du hall d'entrée
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines
Description du projet	<p>Commune de 6 200 habitants, Saint-Arnoult-en-Yvelines dispose d'un cinéma communal. Cet équipement rayonne sur un large territoire et révèle une excellente fréquentation.</p> <p>Des travaux sont nécessaires pour favoriser l'accès aux PMR.</p> <p>Par ailleurs, la moquette de la salle et les pieds de marche sont usés.</p> <p>Les inondations du 19 juin 2021 ont renforcé un besoin de changement (moisissures)</p> <p>Enfin, le hall d'entrée a besoin d'être remis au goût du jour afin de permettre un accueil plus convivial.</p> <p>Véritable « vitrine » culturel de la Commune, le cinéma mérite cette attention particulière.</p>
Partenaires	DRAC / Petites Villes de Demain
Financement prévisionnel	<p>- DEPENSES : Estimation du coût global : 600 000 € HT</p> <p>- RECETTES : Objectif de financement : 80 % : Etat : 25 % Département : 25 % Régions : 25 % Divers : 5 % Commune 20 %</p>
Calendrier prévisionnel	<p>2022 : Etude de maîtrise d'oeuvre, travaux d'accessibilité, moquette et pieds de marche</p> <p>2023 : Hall d'entrée</p>

Volet CRTE	2. Transition écologique 3. Développement économique durable 4. Cohésion des territoires
Thématiques CRTE	2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique 3.2 Pour un aménagement durable des espaces économiques 4.3 L'amélioration de l'offre de services au public
Titre du projet	Construction d'un nouveau Centre Technique Municipal
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines
Description du projet	<p>Le CTM de la Commune est actuellement situé en zone pavillonnaire à proximité du collège et d'un groupe scolaire. Ces bâtiments exigus et vieillissants ne sont plus dimensionnés aux besoins des missions de service public des services techniques.</p> <p>Sa localisation en centre-ville n'est plus pertinente et ne permet pas un aménagement et un agrandissement susceptibles de rendre cet outil plus performant et adapté.</p> <p>Un terrain en zone Ux est d'ores et déjà fléché pour accueillir le nouveau CTM. Actuellement abandonné, il s'agit d'une friche industrielle composée de hangars, d'une grande cour et d'un bâtiment d'habitation.</p> <p>Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'acquérir ce terrain (amiable ou préemption) - de détruire l'ensemble des bâtis - construire un CTM
Partenaires	Bureau d'étude : Ingeniery / ANCT (Petites Villes de Demain)
Financement prévisionnel	<p>- DEPENSES : Estimation du coût global : 2 000 000 € HT dont Acquisition : 500 000 € HT Démolition : 200 000 € HT Construction : 1 300 000 € HT</p> <p>- RECETTES : Objectif de financement : 80 % : Etat : 25 % Département : 25 % Régions : 25 % Divers : 5 % Commune 20 %</p>
Calendrier prévisionnel	Acquisition du terrain : dernier trimestre 2021 élaboration du projet : 2022 construction CTM : 2023

Volet CRTE	2. Transition écologique 4. Cohésion des territoires
Thématiques CRTE	2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique 4.3 L'amélioration de l'offre de services au public 4.6 La politique sportive
Titre du projet	Construction d'un nouveau Dojo, d'une salle de danse et d'un Club House avec vestiaires
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines
Description du projet	<p>Le complexe sportif de la Commune est vieillissant et certains locaux ne permettent plus une utilisation suffisamment convenable au regard de nos obligations ERP.</p> <p>La grande salle pourra être réhabilitée (dans un second temps), notamment, au niveau des vestiaires, des surfaces, mais surtout en termes d'isolation.</p> <p>L'emprise foncière de l'équipement permet aisément la construction de nouveaux locaux qui seront donc localisés à proximité de l'actuel complexe.</p>
Partenaires	Ingeniery / Petites Villes de Demain
Financement prévisionnel	<p>- DEPENSES : Estimation du coût global : 1 200 000 € HT</p> <p>- RECETTES : Objectif de financement : 80 % : Etat : 25 % Département : 25 % Régions : 25 % Divers : 5 % Commune 20 %</p>
Calendrier prévisionnel	2022 : élaboration du projet (Maîtrise d'oeuvre) 2023 : travaux

Volet CRTE	2. Transition écologique 4. Cohésion des territoires
Thématiques CRTE	2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique 4.3 L'amélioration de l'offre de services au public
Titre du projet	Création d'un complexe scolaire : Nouvelle école / Gymnase
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines
Description du projet	<p>La Commune dispose de deux écoles, maternelles et élémentaires, en centre-ville.</p> <p><u>Constat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ces équipements ont besoin de travaux d'aménagement structurel ; - Problème de stationnement à la dépose et à la récupération des enfants ; - Gymnase très excentré obligeant les élèves à marcher le long et/ou à traverser l'axe routier principal (route départemental très fréquenté de la Commune). <p><u>Opportunité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de déplacement de l'actuel CTM situé entre une des deux écoles et le Collège. <p>Fort de cette opportunité, la Municipalité réfléchit à un projet de regroupement de l'ensemble de l'offre scolaire de la Commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'école à proximité de l'actuel CTM ; - Construction d'une nouvelle école et d'un gymnase en lieu et place de l'actuel CTM - Création de stationnements suffisants et mutualisés pour les deux écoles et le collège permettant une sécurisation optimale pour la dépose et la récupération des élèves. <p><u>Remarque</u> : La récupération de l'emprise foncière de l'école délocalisée permettra l'émergence d'un projet immobilier, notamment dans le cadre de nos obligations SRU et financera pour partie ce projet.</p>
Partenaires	Petites Villes de Demain
Financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - DEPENSES : Estimation du coût global : 4 000 000 € HT - RECETTES : Objectif de financement : 80 % : <ul style="list-style-type: none"> Etat : 25 % Département : 25 % Régions : 25 % Divers : 5 % Commune 20 % (vente de l'emprise foncière de l'école)
Calendrier prévisionnel	<p>2024 : élaboration du projet (Maîtrise d'œuvre)</p> <p>2025 : travaux</p>

Volet CRTE	4. Cohésion des territoires
Thématiques CRTE	4.1 La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI) 4.3 L'amélioration de l'offre de services au public
Titre du projet	Extension de la Mairie
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines
Description du projet	<p>La Mairie dispose d'une aire de stationnement avec un préau.</p> <p>Il est envisagé la transformation de ce préau en espace de plusieurs bureaux d'environ 150 m².</p> <p>Cet espace pourrait ensuite être affecté au CCAS de la Commune afin de favoriser la confidentialité d'accès aux bénéficiaires. En effet, le CCAS est actuellement installé au sein de la Mairie, l'accès se faisant par l'entrée principale.</p> <p>La Maison France Service pourrait également y être installée dans la mesure où un autre local accessible en centre-ville ne pourrait être trouvé.</p>
Partenaires	Etat / Petites Villes de Demain
Financement prévisionnel	<p>- DEPENSES : Estimation du coût global : 250 000 € HT</p> <p>- RECETTES : Objectif de financement : 80 % : Etat : 25 % Département : 25 % Régions : 25 % Divers : 5 % Commune 20 %</p>
Calendrier prévisionnel	2022 : élaboration du projet (Maîtrise d'œuvre) 2023 : travaux

Volet CRTE	2. Transition écologique 4. Cohésion des territoires
Thématiques CRTE	2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique 4.3 L'amélioration de l'offre de services au public 4.6 La politique sportive
Titre du projet	Gymnase : Isolation des bâtiments / Réfection des vestiaires
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines
Description du projet	<p>Parallèlement à la construction d'un nouveau dojo, d'une salle de danse et d'un club house, une réflexion sur le complexe sportif sera amorcée, notamment quant à l'utilisation des locaux libérés (destruction ? Réhabilitation ? Réaffectation?).</p> <p>Globalement, un audit sur l'équipement sera entrepris préalablement pour ensuite avancer sur un projet d'isolation performant du bâtiment. En effet, la pratique sportive est compliquée en période de chaleur et la consommation énergétique doit être maîtrisée pour le respect de l'environnement mais également pour alléger nos dépenses de fonctionnement dans le cadre de notre consommation énergétique.</p> <p>Enfin, compte tenu de la neutralisation de l'équipement pendant les travaux, la réfection des vestiaires sera simultanément effectuée.</p>
Partenaires	Ingeniery / Petites Villes de Demain
Financement prévisionnel	<p>- DEPENSES : Estimation du coût global : 800 000 € HT</p> <p>- RECETTES : Objectif de financement : 80 % : Etat : 25 % Département : 25 % Régions : 25 % Divers : 5 % Commune 20 %</p>
Calendrier prévisionnel	2023: élaboration du projet (Maîtrise d'oeuvre) 2024: travaux

Volet CRTE	4. Cohésion des territoires
-------------------	------------------------------------

Thématiques CRTE	4.1 La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI) 4.3 L'amélioration de l'offre de services au public
Titre du projet	Maison France Service Acquisition d'un local
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines
Description du projet	<p>La Commune est actuellement en contact avec la Préfecture pour la mise en place prochaine d'une Maison France Service sur le territoire.</p> <p>Deux problématiques sont à l'étude :</p> <p>1/ Les finances de la Commune ne favorisent pas le recrutement d'un personnel dédié au regard du financement proposé par l'Etat. Un projet de mutualisation de personnel déjà en place (CCAS) est une piste de résolution</p> <p>2/ Les locaux, propriété de la Commune, sont actuellement tous occupés ou inappropriés (localisation, accès). L'acquisition d'un local spécifique semble nécessaire. Reste à trouver un local en Centre-Ville et conforme à nos obligations liées aux ERP (accessibilité PMR notamment).</p>
Partenaires	Etat
Financement prévisionnel	<p>- DEPENSES : Estimation du coût global : 300 000 € HT</p> <p>- RECETTES : Objectif de financement : 80 % : Etat : 80 % Commune 20 %</p>
Calendrier prévisionnel	2022 : Acquisition et travaux

Volet CRTE	2. Transition écologique 4. Cohésion des territoires
Thématiques CRTE	2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique 4.3 L'amélioration de l'offre de services au public 4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture
Titre du projet	Moulin Neuf : Reprise de la toiture Réfection des façades
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines
Description du projet	<p>Le Moulin Neuf constitue une des attractions touristiques de la Commune. Il est occupé par le musée d'art et de traditions populaires créé par la Société Historique. Il est animé par des passionnés de ce patrimoine et de l'histoire de Saint-Arnoult-en-Yvelines.</p> <p>Cet édifice a besoin d'une reprise complète de sa toiture et une réfection de ses façades pour lui redonner toute sa splendeur.</p>
Partenaires	DRAC / Petites Villes de Demain
Financement prévisionnel	<p>- DEPENSES : Estimation du coût global : 600 000 € HT</p> <p>- RECETTES : Objectif de financement : 80 % : Etat : 25 % Département : 25 % Régions : 25 % Divers : 5 % Commune 20 %</p>
Calendrier prévisionnel	2022 : travaux

Volet CRTE	2. Transition écologique
-------------------	---------------------------------

Thématiques CRTE	2.2 Promouvoir la mobilité durable 2.4 La protection de la biodiversité et le zéro artificialisation nette
Titre du projet	Réhabilitation du sentier du Parc de l'Aleu
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN
Description du projet	<p>La Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines dispose d'un grand parc, véritable lieu de détente de la Commune, avec un sentier piétonnier très abîmé. Ce sentier disparaît au fil des années au profit de la végétation qui reprend ses droits.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sécuriser le parc : supprimer les arbres dangereux et élaguer - réhabiliter le sentier, le rendre accessible au PMR (matériaux spécifiques) - création d'un arboretum - réfection des barrières bois délimitant le parc - conforter les berges des étangs
Partenaires	ONF / ANCT (Petites Villes de Demain)
Financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - DEPENSES : Estimation du coût global : 100 000 € HT - RECETTES : Objectif de financement : 80 % : <ul style="list-style-type: none"> Etat : 25 % Département : 25 % Régions : 25 % Divers : 5 % Commune 20 %
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - études : fin 2021 - abattage / élagage / réfection barrières : 2022 - sentier : 2023

Volet CRTE	2. Transition écologique 4. Cohésion des territoires
Thématiques CRTE	2.2 Promouvoir la mobilité durable 2.4 La protection de la biodiversité et le zéro artificialisation nette 4.4 Le développement de l'accès au numérique 4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture
Titre du projet	Aménagement pour une circulation douce de la coulée verte depuis le moulin de Villeneuve au collège Georges Brassens et Rochefort- en-Yvelines
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN
Description du projet	<p>La Coulée Verte de Saint Arnoult en Yvelines suit l'ancienne voie ferrée Chartres-Paris fermée en 1953 et aujourd'hui disparue, laissant place à un sentier de randonnée. Seuls trois ponts subsistent aux alentours du moulin « Triolet » dont un détruit. Sur notre commune un sentier vert relie Ponthévrard par la forêt domaniale du Bréau à Saint Arnoult puis à Rochefort en Yvelines</p> <p>AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER CYCLABLE SUR LE TRACE DE LA COULÉE VERTE (sur environ 10 km)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation d'ouvrages (3 ponts) - Création du sentier cyclable sur 10 km - Végétalisation : replantation d'arbres, arbustes et haies offrant des couleurs variées bénéfique à la biodiversité (pollinisateurs, oiseaux...) - Réhabilitation du terrain de boule - Mise en place de mobilier urbain : bancs, hôtels à insectes, nichoirs ciblés, gîte à hérisson ou toute autres structures favorisant la biodiversité, - Mise en place de bornes connectées « vigie nature » (sentier connecté)
Partenaires	Parc Naturel Régional / Ecoles de la Commune / Association : société historique et archéologique de Saint-Arnoult / ONF / Ingeniery / ANCT (Petites Villes de Demain)
Financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - DEPENSES : Estimation du coût global : 750 000 € HT (75 000 €/km) - RECETTES : Objectif de financement : 80 % : <ul style="list-style-type: none"> Etat : 25 % Département : 25 % Régions : 25 % Divers : 5 % Commune 20 %
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - études : fin 2021 / 2022 - aménagements / Travaux: 2023/2025 (environ 3 km/an)

Volet CRTE	3. Développement économique durable 4. Cohésion des territoires
-------------------	--

Thématiques CRTE	3.2 Pour un aménagement durable des espaces économiques 3.4 Le soutien à l'emploi 4.2 La reconquête des centre-bourgs 4.3 L'amélioration de l'offre de services au public
Titre du projet	Création d'un parking sous-terrain
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines
Description du projet	<p>Le sujet du stationnement est récurrent en centre-ville.</p> <p>Au fil des années, c'est un problème qui s'accroît, dès lors que le besoin de mobilité s'accroît, que la pression immobilière et la demande de densification urbaine (PLU) favorisent l'émergence de toujours plus de voitures en centre-ville.</p> <p>Malgré les obligations pour la création de stationnement en domaine privé dans le cadre des permis de construire, force est de constater que les riverains privilégient un stationnement sur l'emprise publique qui devrait plutôt être réservé à l'accès aux commerces ou aux visiteurs.</p> <p>Le centre-ville est sans cesse encombré de véhicules et nos commerces, déjà en difficulté, deviennent inaccessibles pour un non piéton.</p> <p>L'opportunité de création d'un parking sous-terrain (100 places) permettra de désenclaver l'accès du centre-ville, de supprimer l'essentiel du stationnement de surface au profit de création de voie de circulation douce, de reconquérir le territoire pour la création d'espace paysager.</p> <p>La diminution de la circulation routière de surface permettra de sécuriser les piétons, de diminuer la pollution sonore.</p> <p>Certaines études de sol ont démontré l'aspect sablonneux de notre sous-sol en centre ville, ce qui est plutôt de bonne augure.</p> <p>Enfin, ce projet semble essentiel dans le cadre du dispositif « petites villes de Demain »</p>
Partenaires	Petites Villes de Demain
Financement prévisionnel	<p>- DEPENSES : Estimation du coût global : 2 500 000 € HT (25 000 €/place)</p> <p>- RECETTES : Objectif de financement : 80 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etat : 25 % Département : 25 % Régions : 25 % Divers : 5 % Commune 20 %
Calendrier prévisionnel	2023 : élaboration du projet (Maîtrise d'œuvre) 2024 : travaux
Volet CRTE	4. Cohésion des territoires
Thématiques CRTE	4.3 L'amélioration de l'offre de services au public

Titre du projet	Réalisation du Restaurant scolaire Pré Gallot																												
Maître d'ouvrage	Mairie des Essarts-le-Roi 18 rue du 11 novembre 1918 – CS 60700 78612 LES ESSARTS-LE-ROI Téléphone : 01.30 46 48 84 Courriel : mairie@essarts-le-roi.org																												
Maître d'œuvre	Atelier CREA, 45 avenu de IV Pavés du Roy, 78180 Montigny-le-Bretonneux																												
Description du projet	<p>L'école maternelle Pré -Gallot est situé rue de l'Ile -de-France, 78690 Les Essarts-le-Roi. Le projet a comme objet de concevoir un restaurant scolaire qui regroupera les élèves de l'Ecole Maternelle Pré-Gallot et celle de l'Ecole élémentaire Roger Colart. Il s'agit de créer une extension et de réaménager le restaurant scolaire existant au sein de l'Ecole Maternelle Pré-Gallot.</p> <p><u>Le nouveau restaurant d'une surface utile de 250 m² doit permettre d'accueillir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 90 à 114 enfants de l'école maternelle, - 180 à 220 enfants de l'école élémentaire. <p>Le projet comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle :</p> <p>Tranche ferme : études d'esquisse, d'avant-projet et de projet.</p> <p>Tranche optionnelle : travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux. - Etudes d'exécution et le visa de celles qui ont été faites par les entrepreneurs. - Direction de l'exécution des travaux. - Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier. - Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement. 																												
Partenaires	La Région, le Département.																												
Financement prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Opération</th> <th>Dépenses Montant € HT</th> <th>Financier</th> <th>Subventions Montant € HT</th> <th>Fond propre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Estimation pour la réalisation du projet</td> <td>900 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Frais divers (10%)</td> <td>90 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total dépenses</td> <td>990 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Opération	Dépenses Montant € HT	Financier	Subventions Montant € HT	Fond propre	Estimation pour la réalisation du projet	900 000												Frais divers (10%)	90 000				Total dépenses	990 000			
Opération	Dépenses Montant € HT	Financier	Subventions Montant € HT	Fond propre																									
Estimation pour la réalisation du projet	900 000																												
Frais divers (10%)	90 000																												
Total dépenses	990 000																												
Calendrier prévisionnel	Tranche ferme : 4 mois à partir de la date de notification () Tranche optionnelle : 9 mois à compter de son affermissement Le début des travaux est escompté pour la fin de l'année 2022.																												

Volet CRTE	4. Cohésion des territoires
-------------------	------------------------------------

Thématiques CRTE	4.3 L'amélioration de l'offre de services au public 4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture																								
Titre du projet	Réhabilitation du Château de la Romanie																								
Maître d'ouvrage	Mairie des Essarts-le-Roi 18 rue du 11 novembre 1918 – CS 60700 78612 LES ESSARTS-LE-ROI Téléphone : 01.30 46 48 84 Courriel : mairie@essarts-le-roi.org																								
Maître d'œuvre	SARL d'Architecture ANTIS 4 rue Lalande, 78460 Chevreuse																								
Description du projet	<p>Le château de la Romanie situé au 21 rue de Rome dans la Commune Les Essarts-le-Roi a une surface d'approximative de 732m² répartie par niveau comme suit : sous-sol, rez-de-chaussée, 1er niveau et 2ème niveau.</p> <p>Le château sera aménagé dans un centre culturel pluridisciplinaire avec l'accueil d'une médiathèque, une école de musique, un espace de spectacle et un espace dédié aux activités artistiques diverses (arts plastiques, arts culinaire, arts des deux mains).</p> <p>Le projet comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle : Tranche ferme : études d'esquisse, d'avant-projet et de projet. Tranche optionnelle : travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux. - Etudes d'exécution et le visa de celles qui ont été faites par les entrepreneurs. - Direction de l'exécution des travaux. - Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier. - Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement. 																								
Partenaires	La Région, le département.																								
Financement prévisionnel	<table border="1" data-bbox="520 1357 1445 1798"> <thead> <tr> <th data-bbox="520 1357 807 1536">Opération</th> <th data-bbox="807 1357 1031 1536">Dépenses Montant € HT</th> <th data-bbox="1031 1357 1182 1536">Financeur</th> <th data-bbox="1182 1357 1294 1536">Subven- tions Monta nt € HT</th> <th data-bbox="1294 1357 1445 1536">Fond propre € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="520 1536 807 1682">Estimation pour la réalisation du projet</td> <td data-bbox="807 1536 1031 1682">1 450 000</td> <td data-bbox="1031 1536 1182 1682"></td> <td data-bbox="1182 1536 1294 1682"></td> <td data-bbox="1294 1536 1445 1682"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="520 1682 807 1738">Frais divers (10%)</td> <td data-bbox="807 1682 1031 1738">145 000</td> <td data-bbox="1031 1682 1182 1738"></td> <td data-bbox="1182 1682 1294 1738"></td> <td data-bbox="1294 1682 1445 1738"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="520 1738 807 1798">Total dépenses</td> <td data-bbox="807 1738 1031 1798">1 595 000</td> <td data-bbox="1031 1738 1182 1798"></td> <td data-bbox="1182 1738 1294 1798"></td> <td data-bbox="1294 1738 1445 1798"></td> </tr> </tbody> </table>					Opération	Dépenses Montant € HT	Financeur	Subven- tions Monta nt € HT	Fond propre € HT	Estimation pour la réalisation du projet	1 450 000				Frais divers (10%)	145 000				Total dépenses	1 595 000			
Opération	Dépenses Montant € HT	Financeur	Subven- tions Monta nt € HT	Fond propre € HT																					
Estimation pour la réalisation du projet	1 450 000																								
Frais divers (10%)	145 000																								
Total dépenses	1 595 000																								
Calendrier prévisionnel	Tranche ferme : 4 mois à partir de la date de notification (21/07/2021) Tranche optionnelle : 9 mois à compter de son affermissement Le début des travaux escompté pour la fin de l'année 2022, ou fin 2023 suivant l'obtention des subventions.																								

Volet CRTE	2. Transition écologique 4. Cohésion des territoires				
Thématiques CRTE	2.2 Promouvoir la mobilité durable 4.3 L'amélioration de l'offre de services au public				
Titre du projet	Aménagement de la rue du Four à Briques				
Maître d'ouvrage	Mairie des Essarts-le-Roi 18 rue du 11 novembre 1918 – CS 60700 78612 LES ESSARTS-LE-ROI Téléphone : 01.30 46 48 84 Courriel : mairie@essarts-le-roi.org				
Maitre d'oeuvre	BE TECHNIROUTE 28 Avenue des Canadiens 76120 Grand Quevilly				
Description du projet	Le projet a pour objet l'aménagement de la rue du Four à Briques sur une longueur de 1070 ml. L'opération se déroule en une seule tranche et comprend principalement les prestations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement avec la reprise intégrale de la structure au niveau de la chaussée et des trottoirs sur 700 ml, - Aménagement avec la reprise de la couche de roulement sur 370 ml, - Enfouissement des réseaux (énergie, télécommunication, éclairage public), - Accessibilité PMR et la circulation douce, - Aménagement paysager, le mobilier urbain, etc. 				
Partenaires	La Région, le Département				
Financement prévisionnel	Opération	Dépenses Montant € HT	Financier	Subventions Montant € HT	Fond propre
	Estimation pour la réalisation du projet	1 600 000			
	Frais divers (10%)	160 000			
	Total dépenses	1 760 000			
Calendrier prévisionnel	Le démarrage des travaux est prévu pour le mois de juillet 2022.				

Volet CRTE	4. Cohésion des territoires																								
Thématiques CRTE	4.6 La politique sportive																								
Titre du projet	Réalisation d'un Stade de football																								
Maître d'ouvrage	Mairie des Essarts-le-Roi 18 rue du 11 novembre 1918 – CS 60700 78612 LES ESSARTS-LE-ROI Téléphone : 01.30 46 48 84 Courriel : mairie@essarts-le-roi.org																								
Maitre d'oeuvre	B+C ARCHITECTES SARL 15, passage du Désir, 75010 Paris																								
Description du projet	<p>Le projet a comme objectif la réalisation d'un Stade de football en regroupant un terrain d'honneur, un terrain d'entraînement, des vestiaires, et un parking. Le projet contient 3 tranches de réalisation :</p> <p>Tranche ferme : études d'esquisse. Tranche optionnelle 1 : études d'avant-projet et de projet. Tranche optionnelle 2 : travaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux. - Etudes d'exécution et le visa de celles qui ont été faites par les entrepreneurs. - Direction de l'exécution des travaux. - Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement. - Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier. 																								
Partenaires	La Région et le Département																								
Financement prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Opération</th> <th>Dépenses Montant € HT</th> <th>Financier</th> <th>Subventions Montant € HT</th> <th>Fond propre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Estimation pour la réalisation du projet (hors acquisition foncière)</td> <td>1 800 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Frais divers (10%)</td> <td>180 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total dépenses</td> <td>1 980 000</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Opération	Dépenses Montant € HT	Financier	Subventions Montant € HT	Fond propre	Estimation pour la réalisation du projet (hors acquisition foncière)	1 800 000				Frais divers (10%)	180 000				Total dépenses	1 980 000			
Opération	Dépenses Montant € HT	Financier	Subventions Montant € HT	Fond propre																					
Estimation pour la réalisation du projet (hors acquisition foncière)	1 800 000																								
Frais divers (10%)	180 000																								
Total dépenses	1 980 000																								
Calendrier prévisionnel	<p>Tranche ferme : 2 mois Tranche optionnelle 1 : 3 mois à compter de son affermissement Tranche optionnelle 2 : 9 mois à compter de son affermissement Le début des travaux est prévu pour l'année 2023</p>																								

Volet CRTE	<p>2. Transition écologique 3. Développement économique durable 4. Cohésion des territoires</p>
Thématiques CRTE	<p>2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique 2.2 Promouvoir la mobilité durable 2.3 La gestion économe des ressources 2.4 La protection de la biodiversité et le zéro artificialisation nette</p> <p>3.1 Le soutien aux filières 3.2 Pour un aménagement durable des espaces économiques 3.3 Pour une agriculture durable et locale 3.4 Le soutien à l'emploi</p> <p>4.1 La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI) 4.2 La reconquête des centre-bourgs 4.3 L'amélioration de l'offre de services au public 4.4 Le développement de l'accès au numérique 4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture 4.6 La politique sportive</p>
Titre du projet	Construction d'un Pôle socio-culturel et sportif à la Louvière
Maître d'ouvrage	Ville de Rambouillet
Description du projet	<p>Le Théâtre le Nickel (espace socio-culturel) a dû fermer pour des raisons de sécurité, suite à l'apparition de fissures relatives à la présence de marnes gonflantes. Le gymnase, situé à proximité, présente lui aussi des désordres consécutifs à ce sol.</p> <p>La construction à la Louvière d'un équipement neuf structurant, modulable et polyvalent, issu d'une large concertation auprès des différents publics, intégré au quartier reconnecté à la ville, permettra d'y remédier.</p> <p>Pour ce projet, l'innovation écologique, la flexibilité des usages et l'optimisation du fonctionnement seront appréhendées comme des postulats nécessitant une connaissance fine des besoins, une exploitation des synergies et un décloisonnement des domaines entre eux et devront s'exprimer en répondant aux objectifs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Urbanistique : Être un cœur de village que s'approprieront les habitants du quartier et être reconnecté à la ville. Répondre par un réaménagement des espaces à une plus grande fluidité et une sécurisation des déplacements. 2) Technique & technologique : Être un Pôle polyvalent et fonctionnel, marqueur du développement du quartier, en prise avec la réalité des besoins du quotidien des Rambolitains, constitué d'équipements neufs, innovants et acteurs dans la dimension environnementale. 3) Social / domaine de la santé : Inciter à la pratique d'activités physiques, autonomes ou encadrées, pour lutter contre la sédentarité et les maladies connexes.

	<p>4) Social / domaine de l'insertion et de l'intégration : Permettre un renforcement du lien social. Être un vecteur des échanges multiculturels et intergénérationnels dans un cadre favorisant les actions médiatrices (PLSPD).</p> <p>5) Fonctionnel : Répondre aux besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Volet culturel : Permettre, par la création d'une salle de spectacle, les productions de la scène locale. - Volet associatif : Accueillir les associations dans des locaux optimisés au travers une mutualisation des espaces. <p>Volet sportif : Répondre aux besoins actuels et prendre en compte l'évolution des pratiques au travers la mise en œuvre d'équipements modulables.</p>	
Partenaires	Etat, Région Ile-de-France, Département des Yvelines, Fédérations	
Financement prévisionnel	<p>9 166 667 euros HT</p> <p>Région : Département : Etat CAF</p> <p>Totale subventions demandées 50%</p>	
Calendrier prévisionnel	Phase 1 : Consultation de la population	Déc. 2020 → Janv. 2021
	Phase 2 : Pré-étude générale sur l'aménagement du quartier (PSA)	Avril 2021 → Août 2021
	Phase 2 : Sécurisation du Nickel	Avril 2021 → Août 2021
	Phase 2 : Étude de faisabilité et préprogrammation (ISC)	Avril 2021 → Mai 2021
	Rech <i>Recherche de subventions</i>	Avril 2021 → Nov. 2022
	Phase 3 : Programmation technique, fonctionnelle & environnementale	Juin 2021 → Août 2021
	Phase 4 : Choix d'un AMO d'assistance en concours MOE	Sept. 2021
	Phase 5 : Planning prévisionnel d'occupation des équipem.	Sept. 2021 → Nov. 2021
	Phase 5 : Besoins RH et calcul des coûts de fonctionnement du futur Pôle	Oct. 2021 → Nov. 2021
	Phase 5 : Restitution du programme	Nov. 2021
	6 : Délib. de lancement d'un concours d'architecte	Nov. 2021
	Phase 7 : Concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse	Nov. 2021 → Nov. 2022
- Appel à candidatures		
- Remise des projets		
- Choix de 3 candidats		
- Choix du candidat retenu par Me le Maire		
- Remise de l'offre financière / Négociation		

-	Délibération, signature, notification et attribution du marché au Maître d'œuvre	
Phase 8 +	Finalisation de l'esquisse / APS – APD – PRO (Projet + PC – ACT	Déc 2022 → Juin 2023
Phase 9	Lancement du marché de travaux	Sept. 2023 → Fév. 2024
Phase 10	VISA – DET - AOR	Mars 2024 → Mai 2025
I	Inauguration - Emménagement	Juin 2025
Phase 11	Désamiantage du gymnase & du Nickel	Sept. 2025 → Fév. 2026
Phase 12	Déconstruction & désartificialisation	Mars 2026 → Sept. 2026

Volet CRTE	<p>2. Transition écologique</p> <p>3. Développement économique durable</p> <p>4. Cohésion des territoires</p>
Thématiques CRTE	<p>2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique</p> <p>2.2 Promouvoir la mobilité durable</p> <p>2.3 La gestion économe des ressources</p> <p>2.4 La protection de la biodiversité et le zéro artificialisation nette</p> <p>3.1 Le soutien aux filières</p> <p>3.2 Pour un aménagement durable des espaces économiques</p> <p>3.3 Pour une agriculture durable et locale</p> <p>3.4 Le soutien à l'emploi</p> <p>4.1 La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI)</p> <p>4.2 La reconquête des centre-bourgs</p> <p>4.3 L'amélioration de l'offre de services au public</p> <p>4.4 Le développement de l'accès au numérique</p> <p>4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture</p> <p>4.6 La politique sportive</p>
Titre du projet	Transformation du terrain de football stabilisé du stade du Racinay en terrain en gazon synthétique
Maître d'ouvrage	Ville de Rambouillet
Description du projet	<p>Le complexe sportif du Racinay est fréquenté par des écoles primaires, le collège du Racinay, le collège du Rondeau, le lycée Louis Bascan, ainsi que par certaines associations sportives de ces établissements. Il comporte un terrain stabilisé, peu utilisé par les scolaires et les clubs en raison de son revêtement rapidement dégradé en périodes de pluies ou de sécheresses.</p> <p>La transformation en terrain synthétique présentera les avantages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre son utilisation prioritairement par le lycée Bascan qui est demandeur, ainsi que par les autres scolaires, en cas de créneaux laissés libres. - Accompagner au mieux le projet associatif du club résident, le Football Club Rambouillet Yvelines, centré sur le développement de la pratique féminine et le handisport, en augmentant le nombre de créneaux disponibles pour ce club. - Soulager l'utilisation des deux autres terrains synthétiques de la ville et ainsi augmenter la durée de vie de ces derniers. - Permettre un accès libre de l'équipement afin d'inciter à la pratique de l'activité physique dans un but de sport-santé. - Mettre fin à l'utilisation de produits phytosanitaires et l'importation de schiste pour son entretien.

	<p>Par ailleurs, le projet inclura les solutions environnementales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un puits d'infiltration des eaux de pluie. - Conformité aux exigences de la région en matière de remplissage des terrains synthétiques en granulats de caoutchouc, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> o Teneur en HAP ne dépassant pas 17 mg/kg ; o Provenance et traçabilité des produits de remplissage garanties ; o Respect des normes de toxicité et environnementales démontré et porté à la connaissance des utilisateurs ; o Solution pour la rétention des granulats sur la surface dédiée à l'équipement apportée par l'encaissement de ce dernier au moyen de la pose de bordures spécifiques à même de limiter le dépôt de granulats dans l'environnement direct de l'équipement.
Partenaires	Conseil Régional d'Ile-de-France, Fédération Française de Football
Financement prévisionnel	<p>906 883,20 € TTC dont :</p> <p>Région : 200 000,00 € FAFA : ?, DSIL - plan de relance : 300 000€</p>
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Automne 2021 : Travaux préparatoires, réalisation des terrassements en déblai et purges, traitement du sol à la chaux et aux liants hydrauliques, et mise en œuvre de l'enduit de cure <ul style="list-style-type: none"> o Durée de cette phase : 4 semaines, • Eté 2022 : Réalisation du réseau de drainage, fourniture et pose de la grave drainante, pose du complexe synthétique, équipements et finitions : <ul style="list-style-type: none"> o Durée de cette phase : 8 semaines

Volet CRTE	<p>2. Transition écologique</p> <p>3. Développement économique durable</p> <p>4. Cohésion des territoires</p>
Thématiques CRTE	<p>2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique</p> <p>2.2 Promouvoir la mobilité durable</p> <p>2.3 La gestion économe des ressources</p> <p>2.4 La protection de la biodiversité et la zéro artificialisation nette</p> <p>3.1 Le soutien aux filières</p> <p>3.2 Pour un aménagement durable des espaces économiques</p> <p>3.3 Pour une agriculture durable et locale</p> <p>3.4 Le soutien à l'emploi</p> <p>4.1 La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI)</p> <p>4.2 La reconquête des centre-bourgs</p> <p>4.3 L'amélioration de l'offre de services au public</p> <p>4.4 Le développement de l'accès au numérique</p> <p>4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture</p> <p>4.6 La politique sportive</p>
Titre du projet	Rénovation énergétique de l'élémentaire ARBOUVILLE
Maître d'ouvrage	Ville de Rambouillet
Description du projet	<p>Des travaux de rénovation énergétique rentrant dans le cadre du grand projet « plans écoles » ont été programmés en 2 phases sur cette école. Ils s'inscrivent dans le cadre de la transition écologique avec un objectif de réduction de 30 % des coûts énergétiques.</p> <p>La volonté de la ville à travers cette rénovation est d'assurer l'esthétisme, la valorisation du patrimoine ainsi que le confort thermique et acoustique pour les enfants.</p> <p>Une troisième phase de travaux d'amélioration restant à étudier et à programmer permettra d'achever la rénovation en totalité de cette école avec la mise en place d'un CLAE, la réfection des revêtements de sols, peintures et la création de l'espace pour les personnes en situation de handicap (PSH)</p>
Partenaires	ETAT et Région Ile de FRANCE
Financement prévisionnel	<p>Montant total phase 1 et 2 : 1 646 560 € HT (Prestations intellectuelles : 50 760 € HT travaux : 1 595 800 euros HT)</p> <ul style="list-style-type: none"> • DSIL 2021 - plan de relance de l'Etat : 632 000 € • Agence de l'eau en cours d'instruction : 66 640 € <p>Phase 3 : études en cours qui feront l'objet d'une demande complémentaire</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Travaux programmés en deux phases entre juillet 2021 et décembre 2022 :</p> <p>Phase 1 : Travaux intérieurs (été 2021)</p> <p>Phase 2 : Travaux d'isolation thermique (vacances de la toussaint 2021 à juin 2022)</p> <p>Phase 3 : Travaux d'amélioration entre aout 2021 et décembre 2024(non chiffrés)</p>

Volet CRTE	<p>2. Transition écologique</p> <p>3. Développement économique durable</p> <p>4. Cohésion des territoires</p>
Thématiques CRTE	<p>2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique</p> <p>2.2 Promouvoir la mobilité durable</p> <p>2.3 La gestion économe des ressources</p> <p>2.4 La protection de la biodiversité et la zéro artificialisation nette</p> <p>3.1 Le soutien aux filières</p> <p>3.2 Pour un aménagement durable des espaces économiques</p> <p>3.3 Pour une agriculture durable et locale</p> <p>3.4 Le soutien à l'emploi</p> <p>4.1 La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI)</p> <p>4.2 La reconquête des centre-bourgs</p> <p>4.3 L'amélioration de l'offre de services au public</p> <p>4.4 Le développement de l'accès au numérique</p> <p>4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture</p> <p>4.6 La politique sportive</p>
Titre du projet	Construction d'un Centre de Loisirs Associé à l'École [CLAE] et d'un espace de restauration scolaire
Maître d'ouvrage	Ville de Rambouillet
Description du projet	<p>La ville souhaite construire un Centre de Loisirs Associé à l'École [CLAE] et un espace de restauration scolaire sur le quartier de la Clairière en lien avec le groupe scolaire existant et le projet de requalification de ses abords en cours notamment de la rue y donnant accès, le Clos Batant (projet en cours de réalisation et phasé pour bien se coordonner avec la réception des travaux du CLAE).</p> <p>Une salle de sport est intégrée et sera partagée avec les structures scolaires voisines et les associations. Une attention particulière est apportée à l'environnement prenant en considération les enjeux majeurs de notre ère et aux impacts des interventions sur le paysage et sur la qualité de vie et d'usage du bâti. Les objectifs environnementaux sont déclinés en suivant la démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE).</p> <p>Les points forts du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 cibles HQE ont été définies visant une démarche environnementale forte et une qualité de confort optimale. La continuité assurée par le projet de requalification de la rue sera le maillon assurant le lien avec les habitats et autres équipements de quartier • Traitement acoustique (plafonds, vitrages acoustiques...) • Toiture végétalisée (réponse optimale face aux enjeux climatiques) • Systèmes constructifs (objectifs de pérennité et d'absence d'entretien pour le bâtiment, chantier aux nuisances réduites) <p>Une première phase de travaux préparatoires de dévoiement des réseaux (gaz, électricité, eau potable) a débuté cet été pour un montant de 113 975 euros TTC afin de prévoir le déplacement du tableau général des réseaux existants et alimenter le futur bâtiment.</p> <p>Les deux autres phases de dévoiement restent à ce jour à programmer sur les prochaines vacances scolaires. Il est également prévu l'acquisition d'un CLAE</p>

	provisoire pendant la durée des travaux de construction dont le coût reste à ce jour à estimer.
Partenaires	CD78, Région Ile de France, CAF, Agence de l'Eau Seine Normandie
Financement prévisionnel	<p>Montant total (hors réseaux et CLAE provisoire) : 5 741 315 € HT (Prestations intellectuelles : 1 051 315 € HT, travaux : 4 690 000 € HT)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention CD78 : 1 850 000 € • Subvention CAF : 9 000 € • Subvention Région (CAR) : 887 446 € • Subvention Région (Bonus environnemental) : 500 000 € • Subvention Agence de l'eau à sollicité en 2022 : 120 000 € (prévisionnel)
Calendrier prévisionnel	<p>Finalisation des études de conception : Décembre 2021 Procédure de mise en concurrence et d'attribution des travaux : janvier 2022 à mai 2022 Travaux prévisionnels programmés entre juillet 2022 et aout 2024</p>

Volet CRTE	<p>2. Transition écologique</p> <p>3. Développement économique durable</p> <p>4. Cohésion des territoires</p>
Thématiques CRTE	<p>2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique</p> <p>2.2 Promouvoir la mobilité durable</p> <p>2.3 La gestion économe des ressources</p> <p>2.4 La protection de la biodiversité et le zéro artificialisation nette</p> <p>3.1 Le soutien aux filières</p> <p>3.2 Pour un aménagement durable des espaces économiques</p> <p>3.3 Pour une agriculture durable et locale</p> <p>3.4 Le soutien à l'emploi</p> <p>4.1 La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI)</p> <p>4.2 La reconquête des centre-bourgs</p> <p>4.3 L'amélioration de l'offre de services au public</p> <p>4.4 Le développement de l'accès au numérique</p> <p>4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture</p> <p>4.6 La politique sportive</p>
Titre du projet	Sauvegarde et Mise en Valeur de l'Eglise Saint Lubin
Maître d'ouvrage	Ville de Rambouillet
Description du projet	<p>Edifice datant du XIXème siècle, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, L'église a la forme d'une croix latine orientée nord-sud.</p> <p>Elle est de style néogothique. Elle se dresse dans le cœur de ville, à mi-pente du coteau, dans la perspective du Palais du roi de Rome. Elle est construite en brique et en pierre de région associée à de la pierre de taille pour les parties solides.</p> <p>Des matériaux modernes comme le fer, le béton et la fonte complètent les matériaux utilisés. L'idée de l'architecte était de créer un vaste espace intérieur et donner une certaine légèreté à l'édifice.</p> <p>L'intérieur possède plusieurs pièces remarquables dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un orgue du 18e siècle fait d'étain et de bois, - des vitraux du 19e siècle conçus par le maître verrier Oudinot, représentant la vie de Saint-Lubin et de Saint Jean-Baptiste (les 2 saints patrons de l'église), - des vitraux du 20e siècle conçus par le maître verrier Gabriel Loire, représentant les 7 sacrements et les 7 dons de l'esprit, - une huile sur toile La conversion de Saint-Hubert : cette toile, qui représente le patron des chasseurs, est l'œuvre de Charles-André, dit Carle, Vanloo, peintre français d'origine hollandaise. <p>Malgré des interventions d'entretien ponctuel menés depuis une dizaine d'années, il est désormais nécessaire d'établir un diagnostic général de l'état de l'édifice et de programmer sur une dizaine d'années sa sauvegarde, sa restauration et de l'intégrer pleinement dans le nouveau paysage urbain environnant.</p>
Partenaires	ACV – DRAC – Région
Financement prévisionnel	<p>Mission diagnostic : 40 000 € HT</p> <p>Travaux : 5 MEHT</p>

Calendrier prévisionnel	2021 : sécurisation du parvis et de la façade principale suite à des chutes de pierres et intervention sur l'orgue (relevage) 2022 : diagnostic général de l'édifice à établir 2023 : analyse et proposition d'une programmation annuelle de travaux 2024 : études de maîtrise d'œuvre en vue du démarrage opérationnel des travaux de sauvegarde 2025 – 2035 : travaux de sauvegarde et de mise en valeur de l'Eglise et de ses abords.
--------------------------------	---

Volet CRTE	<p>2. Transition écologique</p> <p>3. Développement économique durable</p> <p>4. Cohésion des territoires</p>
Thématiques CRTE	<p>2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique</p> <p>2.2 Promouvoir la mobilité durable</p> <p>2.3 La gestion économe des ressources</p> <p>2.4 La protection de la biodiversité et le zéro artificialisation nette</p> <p>3.1 Le soutien aux filières</p> <p>3.2 Pour un aménagement durable des espaces économiques</p> <p>3.3 Pour une agriculture durable et locale</p> <p>3.4 Le soutien à l'emploi</p> <p>4.1 La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI)</p> <p>4.2 La reconquête des centre-bourgs</p> <p>4.3 L'amélioration de l'offre de services au public</p> <p>4.4 Le développement de l'accès au numérique</p> <p>4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture</p> <p>4.6 La politique sportive</p>
Titre du projet	Rénovation et modernisation du réseau communal d'éclairage public
Maître d'ouvrage	Ville de Rambouillet
Description du projet	<p>Fort du constat global d'une qualité déclinante de son réseau d'éclairage public (seuls 20% des candélabres peuvent être qualifiés de bonne qualité, le parc est hétérogène, avec nombreux mobiliers de type boule incompatibles avec les objectifs environnementaux que la Collectivité s'est fixés, non-conformité partielle du réseau de câblage), la ville a décidé d'établir un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) dont les principes directeurs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conformité électrique, mécanique et photométrique - Economie d'énergie et préservation de l'environnement/biodiversité - Embellissement et mise en valeur de l'identité de la ville et ambiance nocturne/diurne (parcours dans la ville) - Innovation télégestion et ville connectée (mobilité, sécurité, fluides...)
Partenaires	ACV – Région
Financement prévisionnel	Estimation du plan d'actions opérationnelles : 3 000 000 € HT à lisser sur 10 ans
Calendrier prévisionnel	<p>Septembre 2021 : diagnostic et inventaire de l'existant</p> <p>Octobre 2021 à décembre 2021 : analyse de l'existant et des besoins exprimés, chiffrage et proposition de programmation pluriannuelle en coordination avec le plan voirie et les grands projets</p> <p>2022 : élaboration d'un SDAL et détermination/lancement de la procédure de marché public adapté aux besoins</p> <p>2023 - 2033 : réalisation du programme défini dans le SDAL</p>

Volet CRTE	<p>2. Transition écologique</p> <p>3. Développement économique durable</p> <p>4. Cohésion des territoires</p>
Thématiques CRTE	<p>2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique</p> <p>2.2 Promouvoir la mobilité durable</p> <p>2.3 La gestion économe des ressources</p> <p>2.4 La protection de la biodiversité et le zéro artificialisation nette</p> <p>3.1 Le soutien aux filières</p> <p>3.2 Pour un aménagement durable des espaces économiques</p> <p>3.3 Pour une agriculture durable et locale</p> <p>3.4 Le soutien à l'emploi</p> <p>4.1 La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI)</p> <p>4.2 La reconquête des centre-bourgs</p> <p>4.3 L'amélioration de l'offre de services au public</p> <p>4.4 Le développement de l'accès au numérique</p> <p>4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture</p> <p>4.6 La politique sportive</p>
Titre du projet	Franchissement sécurisé de la RN10
Maitre d'ouvrage	Ville de Rambouillet – CA RT
Description du projet	<p>La Ville de Rambouillet est scindée en deux (EST/OUEST) par la Route Nationale 10 et la voie SNCF Paris-Chartres. Les points de franchissement sont essentiellement dirigés vers les automobilistes et sont peu attractifs pour les mobilités actives. Cette situation est dommageable pour les Rambolitains, mais également pour le bassin de vie et pour le tourisme avec des points d'attractivité, de part et d'autre, de ces obstacles (à l'Est, musées rambolitains, Lanterne, Château, Bergerie Nationale, à l'Ouest, camping HUTTOPIA, Hippodrome ou des itinéraires traversant comme la Véloscénie ou le chemin de grande randonnée GR1).</p> <p>Le point de franchissement existant au niveau de l'échangeur N10 avec la D906 (Louvrière) débouche sur une impasse en termes de mobilité douce côté Ouest (voie de liaison entre deux échangeurs au trafic important et accidentogène) et est desservie par une piste cyclable longeant la RD 906 peu attractive coté Est</p> <p>Les travaux de doublement de la RN10 proposés au prochain Contrat Plan Etat Région (CPER 2023 - 2027) et dont les études vont être reprises préalablement offrent une possibilité unique pour les décennies à venir de transition radicale pour les mobilités douces avec l'opportunité de bénéficier d'un franchissement sécurisé et attractif à destination des usagers non motorisés. Il pourrait être un marqueur important du territoire (porte d'entrée sud-ouest de la région Ile de France).</p>
Partenaires	CPER - ACV – Région - Département
Financement prévisionnel	<p>Etudes de déplacement : 100 k€ HT</p> <p>Etudes préalables : 150 k€ HT</p>
Calendrier prévisionnel	2022 : études de déplacements et préalables

Volet CRTE	<p>2. Transition écologique</p> <p>3. Développement économique durable</p> <p>4. Cohésion des territoires</p>
Thématiques CRTE	<p>2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique</p> <p>2.2 Promouvoir la mobilité durable</p> <p>2.3 La gestion économe des ressources</p> <p>2.4 La protection de la biodiversité et la zéro artificialisation nette</p> <p>3.1 Le soutien aux filières</p> <p>3.2 Pour un aménagement durable des espaces économiques</p> <p>3.3 Pour une agriculture durable et locale</p> <p>3.4 Le soutien à l'emploi</p> <p>4.1 La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI)</p> <p>4.2 La reconquête des centre-bourgs</p> <p>4.3 L'amélioration de l'offre de services au public</p> <p>4.4 Le développement de l'accès au numérique</p> <p>4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture</p> <p>4.6 La politique sportive</p>
Titre du projet	Sauvegarde et restauration de l'école élémentaire GAMBETTA
Maître d'ouvrage	Ville de Rambouillet
Description du projet	<p>Des travaux de rénovation, de sauvegarde et de restauration rentrant dans le cadre du grand projet « plans écoles » ont été programmés sur cette école. Ils s'inscrivent également dans le cadre de la transition écologique avec un objectif de réduction de 10 % des coûts énergétique.</p> <p>La volonté de la ville à travers cette rénovation est d'assurer une protection et un confort thermique, d'esthétisme, tout en assurant la restauration et la valorisation de ce site remarquable non classé et non-inscrit aux Monuments historiques mais protégé au titre du site patrimonial remarquable (SPR).</p> <p>Ces travaux sont maintenant devenus indispensables et nécessaires au vu des éléments techniques identifiés dans le diagnostic technique réalisé dernièrement.</p> <p>L'opération concerne la rénovation de l'enveloppe extérieure (toiture et façades), des éléments porteurs et également la rénovation thermique. Celle-ci prévoit notamment le remplacement des menuiseries bois extérieures, l'isolation thermique intérieure, la mise en place d'un éclairage à Led, la modernisation de l'installation de chauffage (sondes pilotés, thermostat).</p>
Partenaires	ETAT et Région Ile de FRANCE
Financement prévisionnel	<p>Montant total : 2 349 200 € HT (Prestations intellectuelles : 35 200 € HT travaux : 2 314 000 euros HT)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Région au titre du soutien à la restauration et à l'aménagement du patrimoine labellisé d'intérêt régional / 30% (montant plafond de 500 k€) • DSIL 2021 - plan de relance de l'Etat
Calendrier prévisionnel	Travaux programmés en deux phases entre juillet 2021 et décembre 2022

Volet CRTE	<p>2. Transition écologique</p> <p>3. Développement économique durable</p> <p>4. Cohésion des territoires</p>
Thématiques CRTE	<p>2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique</p> <p>2.2 Promouvoir la mobilité durable</p> <p>2.3 La gestion économe des ressources</p> <p>2.4 La protection de la biodiversité et la zéro artificialisation nette</p> <p>3.1 Le soutien aux filières</p> <p>3.2 Pour un aménagement durable des espaces économiques</p> <p>3.3 Pour une agriculture durable et locale</p> <p>3.4 Le soutien à l'emploi</p> <p>4.1 La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI)</p> <p>4.2 La reconquête des centre-bourgs</p> <p>4.3 L'amélioration de l'offre de services au public</p> <p>4.4 Le développement de l'accès au numérique</p> <p>4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture</p> <p>4.6 La politique sportive</p>
Titre du projet	Sauvegarde et Restauration de l'Hôtel de Ville
Maître d'ouvrage	Ville de Rambouillet
Description du projet	<p>Bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (construit en 1787 à la demande de Louis XVI), emblématique et symbolique de la ville de Rambouillet, présentant de nombreuses pathologies nécessitant des interventions urgentes notamment au niveau de la couverture, de la charpente et de ses façades.</p> <p>Il est devenu impératif de pouvoir intervenir sur cet équipement public majeur et central pour la vie de la collectivité, d'une part pour préserver et assurer sa pérennité dans le temps mais également pour le restaurer, le mettre en valeur et lui donner une nouvelle place au sein de la Ville.</p>
Partenaires	DRAC – Région – Loto du Patrimoine ?
Financement prévisionnel	<p>Montant total : 2 690 000 € HT (Prestations intellectuelles : 277 000 € HT travaux : 2 413 000 euros HT) sur deux mandats</p> <p>Montant PPI 2 500 000 € TTC sur 1^{er} mandat 2020-2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention à solliciter : DRAC 20% (à confirmer) • Subvention à solliciter à la Région au titre du soutien à la restauration et à l'aménagement du patrimoine labellisé d'intérêt régional / 30% (montant plafond de 500 k€, à confirmer) • Dossier à instruire pour le « Loto du Patrimoine »
Calendrier prévisionnel	<p>Etudes de diagnostic à partir de septembre 2021,</p> <p>Etudes de maîtrise d'œuvre en 2022</p> <p>Travaux phasés en 4 ans : 2023, 2024, 2025 et 2026</p>

Volet CRTE	2. Transition écologique 3. Développement économique durable 4. Cohésion des territoires
Thématiques CRTE	2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique 2.2 Promouvoir la mobilité durable 2.3 La gestion économe des ressources 2.4 La protection de la biodiversité et le zéro artificialisation nette 3.1 Le soutien aux filières 3.2 Pour un aménagement durable des espaces économiques 3.3 Pour une agriculture durable et locale 3.4 Le soutien à l'emploi 4.1 La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI) 4.2 La reconquête des centre-bourgs 4.3 L'amélioration de l'offre de services au public 4.4 Le développement de l'accès au numérique 4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture 4.6 La politique sportive
Titre du projet	Réaménagement du site du Roi de Rome
Maître d'ouvrage	Ville de Rambouillet
Description du projet	<p>Le site du Roi de Rome se situe en plein cœur du centre-ville de Rambouillet adossé au parc du Château et en lien direct avec l'artère principale commerciale, la rue du Général de Gaulle.</p> <p>Complexe en termes de propriétés, il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Palais du roi de Rome est composé de deux ailes formant historiquement le Palais du roi de Rome dont le corps central a été détruit : <p>- aile ouest appartenant à la Ville de Rambouillet restaurée pour partie toiture et façades en 2011/2012. Restauration non terminée (Huisseries non restaurées, pb isolation toiture...) ainsi que les abords immédiats.</p> <p>Le commun de cette aile comprend un commerce appartenant à un privé. Le rachat de ce commerce permettrait d'avoir un accès côté rue de l'établissement.</p> <p>- aile est appartenant à un propriétaire privé qui l'a laissée à l'abandon – état de péril imminent- procédure de classement d'office en cours par décret en conseil d'Etat. Le commun abritent un restaurant- crêperie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une cour pavée en multipropriété- Problématique du mur-bahut et de la grille à l'entrée du site • Un Pavillon du Verger en cours de restauration. • Un jardin du Roi de Rome avec une aire de jeux pour enfants. Il doit faire l'objet d'un projet de réaménagement à court terme. Le jardin est utilisé pour de nombreuses manifestations municipales. Il est accolé au parc du Château- question de créer un passage entre le parc et le jardin. <p>Le site du Roi de Rome est inscrit dans le programme Action Cœur de Ville. Il se situe en Site Patrimonial Remarquable.</p>

	<p>Au vu de la qualité, de la valeur historique et des pathologies de plus en plus prégnantes sur cet ensemble d'équipement, il est nécessaire de définir une stratégie globale sur ce site afin de pouvoir, d'une part, le préserver et, d'autre part, développer puis exploiter son potentiel touristique.</p> <p>De nombreuses cibles stratégiques et d'objectifs sont à concilier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Penser le site comme un lieu de vie en centre-ville, de détente et d'histoire et de culture, dans un cadre architectural ancien de grande qualité et dans un environnement vert repensé. - Définir une ambition politique autour de ce site en lien avec le programme Action Cœur de Ville (Tourisme-habitat-commerces) - Mise en scène urbaine avec axe de l'église Saint Lubin - Question du lien avec la rue de Gaulle (mobilités, déplacements...) - Retrouver une unité de ce site historique - Assurer sa préservation en réalisant les travaux nécessaires et en requalifiant les espaces - Améliorer l'accessibilité du site - Développer le potentiel touristique de ce site en rééquilibrant l'offre touristique entre le Château et le centre-ville - Recréer un lien fort avec le jardin- plus généralement le lien Ville-Parc
<p align="center">Partenaires</p>	<p align="center">ACV – DRAC - Région</p>
<p>Financement prévisionnel</p>	<p align="center"> Programmation : 100 k€ HT Etudes de Maîtrise d'œuvre 2 M € HT Travaux : 10 M€ HT </p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>2021 : achèvement des travaux de restauration du pavillon du verger et de ses abords</p> <p>2022 : définition et aménagement de nouvelles structures jeux en harmonie avec le site</p> <p>2023 : définir la commande politique - préparer devenir du site avec le phasage mixité des usages à étudier</p> <p>2024 : lancement des études préalables</p> <p>2025 : définition d'un programme de travaux et de la forme du véhicule juridique/financier</p>

Volet CRTE	<p>2. Transition écologique 3. Développement économique durable 4. Cohésion des territoires</p>
Thématiques CRTE	<p>2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique 2.2 Promouvoir la mobilité durable 2.3 La gestion économe des ressources 2.4 La protection de la biodiversité et la zéro artificialisation nette</p> <p>3.1 Le soutien aux filières 3.2 Pour un aménagement durable des espaces économiques 3.3 Pour une agriculture durable et locale 3.4 Le soutien à l'emploi</p> <p>4.1 La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI) 4.2 La reconquête des centre-bourgs 4.3 L'amélioration de l'offre de services au public 4.4 Le développement de l'accès au numérique 4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture 4.6 La politique sportive</p>
Titre du projet	RENOVATION PARTIELLE DE LA MAISON DE QUARTIER DU BEL AIR
Maître d'ouvrage	VILLE DE RAMBOUILLET
Description du projet	<p>1982 : Construction de la Maison de quartier du Bel Air Racinay Des associations y pratiquent leur activité ainsi qu'un atelier de quartier enfants (5-10 ans) le soir après l'école et le mercredi après-midi.</p> <p>De 1988 à 1991 les bureaux de Rambouillet Animation Jeunesse (ancien DEJ) sont au 1^{er} étage du Bel air et les adolescents en rez de chaussée (durant les vacances scolaires)</p> <p>1991 : Arrêt des ateliers de quartiers adolescents (Groussay/Louvière) et décision municipale de n'avoir qu'une seule structure adolescente sur la ville.</p> <p><u>La maison de quartier aujourd'hui :</u></p> <p>Elle est ouverte du mardi au samedi (l, ma, j, v de 17h00 à 19h00) le mercredi et samedi de 14h00 à 18h00. Aux périodes de vacances la structure est ouverte de 9h00 à 18h00 avec une navette de minibus sur les différents quartiers de la ville.</p> <p>Elle accueille des jeunes de la 6^{ème} à 17 ans encadrés par 4 animateurs professionnels. Les activités sont réalisées sous la forme de stage (Kayak, escalade...) à l'activité (manuelle, culinaire...) des séjours sont aussi préparés par les jeunes...</p> <p>Deux associations sont actuellement dans la structure : Le Patchwork les mardis de 14h à 16h, et l'association Bel Air loisirs et détente (atelier de dessins et pastels) les lundis de 9h à 12h et 14h à 18h.</p> <p><u>Carte d'identité de la zone 4</u> Environ 3 000 habitants. Le quartier du Bel Air Racinay est une mixité entre HLM et zone pavillonnaire. Au sud du quartier s'étend la zone d'activités du Brayphyn, et d'artisanat le Bel Air composée de nombreux magasins, concessionnaires, restaurants...</p>

	<p>Ce quartier est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 2 écoles maternelles (Bel air et Arbouville) ❖ 1 école élémentaire (Arbouville) ❖ 1 collège (Le Racinay) ❖ 1 ALSH Adolescents (Maison de quartier du Bel Air) ❖ 1 Micro-crèche (de la sablière) ❖ Maison d'Assistants maternels (Dansons et Trottinons) ❖ Un relais d'assistantes maternelles (RIAM) ❖ Relais intercommunal d'assistants maternels (La Canopée) ❖ La caserne des pompiers ❖ Rambouillet Territoires (Communauté d'agglomération) <p><u>Terrains de sports :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 1 stade (le Racinay) <ul style="list-style-type: none"> - 2 terrains extérieurs, deux gymnases (1 basket, 1 Gymnastique) <p><u>Espace naturel ouvert au public :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 3 squares de jeux enfants <p><u>Espace libre :</u> 2</p> <p>Des associations sont aussi domiciliées sur le quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amicale philatélique rambolitaine (rue du Maréchal Juin) - Comité de jumelage de Zafra (Espagne) - Association de Plein Air des Yvelines APAY (36 rue des Fontaines) - Association Sportive du Collège du Racinay (rue d'Arbouville) - Association Bel Air Loisirs et Détente <p>Il existe aussi, un Bowling, un Laser Game, un parc de jeux couvert, dans la zone artisanale du Bel Air</p> <p><u>Bailleurs sociaux du quartier :</u> La Semir : Le Racinay Domnis : Arbouville Seqens : Le Bel Air</p> <p>Objectifs du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation partielle de la maison de quartier afin d'améliorer la qualité de vie au quotidien des utilisateurs et ainsi poursuivre la mutualisation des locaux. - Mettre en valeur le quartier : Remettre de la vie, créer du lien entre les générations et développer le vivre ensemble et l'entraide, valoriser l'espace public afin de le faire découvrir aux rambolitains. - Travailler en concertation avec les associations domiciliées dans le secteur 4, les jeunes et consulter aussi les habitants des quartiers. - Vérifier régulièrement la satisfaction des utilisateurs, des habitants et des acteurs. - Communiquer auprès des rambolitains pour faire connaître la maison de quartier et le secteur n°4 de la Ville.
<p>Partenaires</p>	<p>Les deux conseillers de quartier Les Présidents des deux associations qui vivent déjà dans la structure (Club de Patchwork de l'amitié Club Bel Air Loisirs et détente) Mmes. Ms. Les Présidents (es) et membres des associations du secteur 4 (Apay, Amicale philatélique rambolitaine, Comité de jumelage de</p>

	<p>Zafra (Espagne), Association Sportive du Collège du Racinay (rue d'Arbouville) Les adolescents de la structure Les habitants des quartiers Les 3 bailleurs sociaux (Semir, Foyer pour tous, Sogemac)</p>
Financement prévisionnel	<p>Montant des travaux prévisionnel : 420 000 € TTC (350 000 HT)</p> <p>CAF (Aide à la création/amélioration des équipements jeunesse/temps libres) (environ 5%) : 21 000,00 € La région (subvention Energétique) Sollicitation du Fonds de concours versés dans le cadre de l'intercommunalité Sollicitation de l'ADEME (Maitrise de l'énergie des bâtiments)</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Pré étude/diagnostic : Mars 2021 à janvier 2022 Conception et marchés de travaux : Février 2022 à novembre 2022 Travaux programmés entre le 1er décembre 2022 et le 15 juin 2023</p>

Volet CRTE	<p>2. Transition écologique</p> <p>3. Développement économique durable</p> <p>4. Cohésion des territoires</p>
Thématiques CRTE	<p>2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique</p> <p>2.2 Promouvoir la mobilité durable</p> <p>2.3 La gestion économe des ressources</p> <p>2.4 La protection de la biodiversité et le zéro artificialisation nette</p> <p>3.1 Le soutien aux filières</p> <p>3.2 Pour un aménagement durable des espaces économiques</p> <p>3.3 Pour une agriculture durable et locale</p> <p>3.4 Le soutien à l'emploi</p> <p>4.1 La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI)</p> <p>4.2 La reconquête des centre-bourgs</p> <p>4.3 L'amélioration de l'offre de services au public</p> <p>4.4 Le développement de l'accès au numérique</p> <p>4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture</p> <p>4.6 La politique sportive</p>
Titre du projet	Aménagement de la Place de la Libération
Maître d'ouvrage	Ville de Rambouillet
Description du projet	<p>Espace public hautement symbolique, la Place de la Libération est la place de l'Hôtel de Ville de Rambouillet. Aujourd'hui largement minérale et dédiée au stationnement, cette place revêt toutefois plusieurs enjeux majeurs qui soulignent l'intérêt de réaménager le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'image / l'identité de la ville, <p>Sa qualité de place de l'Hôtel de Ville en fait un lieu emblématique. Lieu de regroupement républicain, esplanade de l'Hôtel de Ville, cadre des photos de jeunes mariés sur le pas de la porte de la Mairie, place du marché deux fois par semaine, cette place endosse un rôle identitaire fort.</p> <ul style="list-style-type: none"> • le tourisme et l'offre culturelle et festive. <p>La Place de la Libération se positionne comme un trait d'union entre le Château de Rambouillet, l'Hôtel de Ville et le centre-ville ; des grilles permettent en outre d'accéder au Parc. Tout au long de l'année, plusieurs manifestations prennent place à cet endroit : Fête du Muguet, La Saint-Lubin, fête foraine...</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'attractivité du centre-ville et de son cœur marchand, <p>La qualité de l'espace public est un élément fort de l'attractivité d'une ville, et de son dynamisme commercial. La place de la Libération est donc au centre de ces enjeux, en tant que place du marché, entrée du cœur marchand et lieu de convivialité (9 restaurants-bars)</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en valeur du patrimoine, <p>Le bâtiment de l'Hôtel de Ville, ancien baillage royal édifié entre 1785 et 1787 par l'architecte du roi Jacques-Jean Thévenin, est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis 1965 (façades et toitures). Au Nord de la place, l'hôtel Mercure Rambouillet Relays du Château est un ancien relais de poste du XVIIIème.</p> <ul style="list-style-type: none"> • son caractère historique,

	<p>L'enrobé de la place recouvre des pavés anciens. En remontant encore dans le passé, un cimetière se trouvait à cet emplacement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • la fonctionnalité et l'évolutivité / la convertibilité de la place, <p>La place se libère du stationnement chaque semaine le mercredi et le samedi pour accueillir un marché. Elle opère également sa transformation lors d'évènements exceptionnels ou périodiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accessibilité et l'appropriation des lieux par la population, <p>La place peut devenir un lieu de vie et d'animation si son aménagement est adapté aux besoins de la population et si elle est attractive. La notion d'accessibilité pour tous doit être prise en compte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'offre de stationnement, <p>Le secteur représente une poche de stationnement d'une centaine de places. Il est parmi les plus identifiés du cœur de ville de par sa localisation à proximité immédiate de nombreux lieux clés (mairie, restaurants, marché, château, hôtel, commerces). La question de l'offre de stationnement dans le secteur devra donc être étudiée afin de connaître les besoins réels en la matière et les options de compensation si besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • la transition écologique et la place de la nature en ville <p>Actuellement largement minérale, le réaménagement de la place invite à imaginer la réintégration d'éléments de nature (végétation, eau) à la lumière de la transition écologique.</p> <p>Le périmètre d'étude englobe la place de la Libération jusqu'au seuil de l'hôtel Mercure, la place Marie Roux, la portion de la rue du Général de Gaulle au droit du périmètre et l'intersection avec la rue de Penthievre.</p> <p>Objectifs de ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la solennité du site et la fonction de place de l'Hôtel de Ville (site emblématique de la commune, mariages, lieu de regroupement, place du marché) - Mettre en valeur l'Hôtel de Ville, monument inscrit au titre des monuments historiques et bâtiment emblématique de Rambouillet - Créer une nouvelle place de vie et du vivant - Positionner cette place comme un aboutissement ou un commencement de la balade urbaine au service des commerces, des équipements culturels et touristiques, en lien avec la réflexion menée sur le plan de circulation - Développer un lieu de rencontres et d'animations, pour les familles et la jeunesse - Accentuer les liens entre la ville et le parc du Château - Participer à la transition écologique, en renforçant notamment l'aspect végétal de la place
<p>Partenaires</p>	<p>CA Rambouillet Territoires Bénédicte LORENZETTO, Architecte des Bâtiments de France Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) Service régional de l'archéologie Délégué Marché Forain et représentants du marché Délégué stationnement (Transdev park) Commerces riverains et Hôtel Mercure Association des Commerçants</p>

	Château/Centre des Monuments Nationaux Banque des territoires, Action Logement Réseau Centre-ville en mouvement	
Financement prévisionnel	Phasage sur deux mandats - Phase 1 jusqu'à remise esquisses suite à jury de concours en septembre 2025 : 500 000 euros HT	
Calendrier prévisionnel	Validation Fiche Projet	Avril 2021
	Pré-études, confrontation avec l'étude de déplacement, contacts avec les partenaires et les financeurs afin de définir un montage d'opération	2021-2022
	Pré-études externalisées (diagnostic, relevé topo, géotechnique)	2022
	Mission de programmation et concertation	2023
	Rédaction du programme et lancement d'un concours de MOE	2024
	Remise de 3 ou 4 esquisses concours	Sept 2025
	Désignation d'un maître d'œuvre (MOE)	Fin 2026
	Études de MOE puis consultation des entreprises	2027-2028
	Travaux	2029-2030

Volet CRTE	<p>2. Transition écologique</p> <p>3. Développement économique durable</p> <p>4. Cohésion des territoires</p>
Thématiques CRTE	<p>2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique</p> <p>2.2 Promouvoir la mobilité durable</p> <p>2.3 La gestion économe des ressources</p> <p>2.4 La protection de la biodiversité et le zéro artificialisation nette</p> <p>3.1 Le soutien aux filières</p> <p>3.2 Pour un aménagement durable des espaces économiques</p> <p>3.3 Pour une agriculture durable et locale</p> <p>3.4 Le soutien à l'emploi</p> <p>4.1 La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI)</p> <p>4.2 La reconquête des centre-bourgs</p> <p>4.3 L'amélioration de l'offre de services au public</p> <p>4.4 Le développement de l'accès au numérique</p> <p>4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture</p> <p>4.6 La politique sportive</p>
Titre du projet	Requalification de la Place de l'Europe
Maître d'ouvrage	Ville de Rambouillet
Description du projet	<p>L'ambition politique du mandat est d'agir dans chaque quartier. Le projet de réaménagement de la place de l'Europe s'inscrit dans une volonté de dynamiser ce lieu au cœur du quartier de la Clairière.</p> <p>La place de l'Europe se compose d'un ensemble de quatre immeubles collectifs construits au début des années 1970, implantés autour de la place et adossée à des bassins de rétention en béton sculptés dans un environnement de verdure. Elle se situe au sein d'un quartier résidentiel dont la construction s'est étalée de 1970 à 2014 avec, dernièrement la 11^e tranche (la place de l'Europe étant la 8^e en 1973). L'étalement dans le temps révèle l'attractivité du lieu et a pour conséquence de faire se côtoyer des générations diverses.</p> <p>Le quartier de la Clairière a été conçu par l'architecte Predieri sur le modèle de Jacques Riboud (auteur de l'ouvrage « La ville Heureuse ») au début des années 70, à la demande de Jacqueline Thome Patenôtre. Le concept de ces maisons individuelles groupées est une alternative aux grands ensembles pour répondre à la crise du logement. Il est directement inspiré des « cité-jardin » anglaises.</p> <p>Le but étant de combiner les avantages de la ville à ceux de la campagne, en proposant, au-delà de quartiers résidentiels, la création d'équipements et de commerces de proximité.</p> <p>C'est probablement dans cette optique qu'a été conçue la place de l'Europe.</p> <p>Ancien lieu de passage et de rassemblement, la place semble aujourd'hui ne plus jouer ce rôle (vacances des locaux en pied d'immeuble, dégradations des espaces publics, absence de vie sur la place,...).</p> <p>Ses atouts en termes de proximité et de lieu de lien social disparaissent malgré une implantation stratégique à la convergence de secteurs</p>

pavillonnaires, de la forêt et de l'attractive zone commerciale située autour du centre LECLERC.

Néanmoins, la présence de nombreux locaux de services, petits commerces et activités pourtant perdus derrière des vitrines peu entretenues et manquant de visibilité laisse penser que les qualités intrinsèques de l'espace public mêlées à une mise en valeur *innovante et durable* du site permettront de ré-enchanter ce lieu de vie.

Dans cette optique de requalification de la place, l'aménagement devra être « modulable » afin de permettre à la place de prendre différents visages ;

- La place du village
- La place de l'Europe
- Lieu de passage
- Lieu de rencontre
- Lieu de transition vers la forêt
- Lieu d'exposition
- Lieu de loisirs

Ainsi, plusieurs sujets sont à prendre en compte avec pour chacun des objectifs :

L'espace public :

- Un aménagement, paysager, sécurisé, accueillant, utile, vert, et respectueux de l'environnement en imaginant la prolongation des bassins sur la place sous forme de noues végétalisées.
- Implantation d'une « zone » commémorative - 2 scénarii
- Un travail sur les façades des immeubles collectifs.
- Aménagement paysager aux abords du parking.
- Rénovation du pont.
- Aménagement des abords du bassin et l'amélioration de son accessibilité.

Le commerce, le service et l'activité : Viser des complémentarités entre la Clairière et le centre-ville et faire de la place un espace public fédérateur des services de proximité :

- Marché avec vente de produits locaux, cycle court, BIO.
- Annexe de la mairie - Fonctionnement à consolider.
- La Halte-Garderie
- Associations - A mettre en valeur Notamment la Ludothèque

L'Europe : à l'image de son nom, lui donner un caractère de diversité des cultures et des jeunesse, d'ouverture d'horizons via la création d'une zone de commémoration mais aussi en valorisant les jumelages de la commune.

La culture et le tourisme : Communiquer sur l'offre culturelle et touristique rambolitaine.

- Communiquer sur l'offre du centre-ville
- La place comme lieu d'exposition (via la MJC entre autres)

L'accessibilité : Valoriser les dessertes actuelles et améliorer les axes de circulations douces de manière à créer au-delà d'un simple déplacement, une expérience (piétonne, cycliste...).

- Coulée verte Arrière des bâtiments

	<ul style="list-style-type: none"> • Pont • Transition entre la place et le parking de LECLERC • Aménagement de mobilier vélos (à mutualiser avec LECLERC ?)
Partenaires	<p>MJC Kinésithérapeute – Mme HAMEURT LECLERC – Mr GHERARDI CART (service Cycle de l'eau) Délégué Marché Forain Paysagiste – MOE Etudes Syndic de Copro</p>
Financement prévisionnel	<p><u>Travaux :</u> 3,500,000 €</p> <p><u>Etude préalable :</u> 8% du montant de travaux 280,000 €</p> <p><u>Communication/ concertation :</u> 5% du montant de travaux 180,000€</p> <p><u>Total Projet découpé en 3 tranches : 4,000,000 €</u></p> <p>Tranche 1 (2023): 1 240 000Euros HT</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Validation Fiche Projet : Mars 2021 Phase 1 : Etude suscité et concertations : Avril à octobre 2021 Phase 2 : Calage du périmètre d'intervention vis-à-vis du budget prévisionnel : Septembre 2021 à décembre 2021 Phase 3 : Etudes complémentaires (topo, géo, réseaux, phyto, paysagiste), permettant d'affiner le budget et les actions : janvier 2022 à juin 2022 Phase 4 : Rédaction des marchés / Pièces graphiques du projet : juin 2022 à septembre 2022 Phase 5 : Procédure marché : Septembre 2022 à janvier 2023 Phase 6 : Travaux Tranche 1 : 2023 Phase 7 : Travaux Tranche 2 Phase 8 : Travaux Tranche 3 Phase 9 : Travaux Tranche 4</p>

Volet CRTE	<p>2. Transition écologique</p> <p>3. Développement économique durable</p> <p>4. Cohésion des territoires</p>
Thématiques CRTE	<p>2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique</p> <p>2.2 Promouvoir la mobilité durable</p> <p>2.3 La gestion économe des ressources</p> <p>2.4 La protection de la biodiversité et la zéro artificialisation nette</p> <p>3.1 Le soutien aux filières</p> <p>3.2 Pour un aménagement durable des espaces économiques</p> <p>3.3 Pour une agriculture durable et locale</p> <p>3.4 Le soutien à l'emploi</p> <p>4.1 La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI)</p> <p>4.2 La reconquête des centre-bourgs</p> <p>4.3 L'amélioration de l'offre de services au public</p> <p>4.4 Le développement de l'accès au numérique</p> <p>4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture</p> <p>4.6 La politique sportive</p>
Titre du projet	Requalification du quartier de la gare autour de l'émergence d'un pôle multimodal
Maître d'ouvrage	Ville de Rambouillet
Description du projet	<p>La phase 1 (niveau étude préliminaire) de l'étude d'intermodalité du pôle d'échanges de Rambouillet a été réalisé entre 2017 et 2019 par le cabinet Indigo (commande IDF Mobilités). Le rendu conclusif, dit - schéma de référence de pôle - a été transmis en juillet 2019 à l'ensemble des partenaires (Ville de Rambouillet, CART, CD78, SNCF, opérateurs bus).</p> <p>Cette opération est le premier programme majeur du projet « Cœur de Ville » de Rambouillet et comprend deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le volet pôle d'échanges multimodal (PEM) (Pôle Gare), • Le volet habitat. <p>Le pôle gare actuel est caractérisé par une double gare routière peu lisible avec une saturation des postes à quais, en conflit avec du rabattement en modes actifs. Les espaces publics sont inégaux : abords de la gare dégradés, contraignants et peu confortables pour les piétons.</p> <p>L'environnement routier est très circulatoire, peu qualitatif, avec un stationnement gare morcelé</p> <p>Le projet PEM doit s'inscrire dans une démarche globale intégrant toute la dimension du programme « Cœur de Ville » de Rambouillet en positionnant celui-ci tel la porte d'entrée vers le centre-ville et ses points d'attractivité, le point de connexion entre les quartiers de la Ville et les communes du territoire, le Grand Paris, la métropole de Chartres. Le projet doit donc s'étoffer dans son périmètre en repensant globalement les voies urbaines adjacentes à la gare afin de répondre pleinement aux différents enjeux.</p>
Partenaires	Ile de France Mobilités, Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, SNCF, Transdev Park, SEMIR (volet habitat), Sous-Préfecture/DDT, Banque des Territoires, CDC Habitat, Action Logement

<p>Financement prévisionnel</p>	<p>Coût Total : 14 500 000 € TTC – 12 083 333HT</p> <p>4 410 158 Euros de financement par IdFM (sur PEM) (36,5% HT)</p> <p>Financement possible d'une partie des études par la Banque des territoires (hors périmètre IdFM)</p> <p>Financeur/partenaire du Programme Action Cœur de ville</p> <p>CART – Compétence Transport de personnes</p> <p>Déléataire du stationnement.</p> <p>DSIL Plan de relance (prévisionnel 30%)</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Phase 1 : Finalisation des études de programmation : septembre 2021</p> <p>Phase 2 : Procédure de concours et notification du marché Moe : septembre 2021 à septembre 2022</p> <p>Phase 3 : Etudes MOE, dossier Subvention hors IDF mobilités : septembre 2022 à avril 2023</p> <p>Phase 4 : Lancement des marchés de travaux : Avril 2013 à septembre 2023</p> <p>Phase 5 : Travaux : Septembre 2023 à 2027</p>

Volet CRTE	<p>2. Transition écologique</p> <p>3. Développement économique durable</p> <p>4. Cohésion des territoires</p>
Thématiques CRTE	<p>2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique</p> <p>2.2 Promouvoir la mobilité durable</p> <p>2.3 La gestion économe des ressources</p> <p>2.4 La protection de la biodiversité et le zéro artificialisation nette</p> <p>3.1 Le soutien aux filières</p> <p>3.2 Pour un aménagement durable des espaces économiques</p> <p>3.3 Pour une agriculture durable et locale</p> <p>3.4 Le soutien à l'emploi</p> <p>4.1 La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI)</p> <p>4.2 La reconquête des centre-bourgs</p> <p>4.3 L'amélioration de l'offre de services au public</p> <p>4.4 Le développement de l'accès au numérique</p> <p>4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture</p> <p>4.6 La politique sportive</p>
Titre du projet	Promouvoir la sobriété et la performance énergétique
Maître d'ouvrage	Commune de Rochefort-en-Yvelines
Description du projet	<p>Le projet concerne deux bâtiments communaux :</p> <p>L'ancienne gendarmerie, Le presbytère</p> <p>Pour l'ancienne gendarmerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement de la chaudière à fuel contre une chaudière à gaz de ville ou chaudière à bois - Isolation des combles sous toiture. <p>Pour le presbytère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement de la chaudière à fuel contre une chaudière à gaz de ville ou chaudière à bois, - Isolation des combles sous toiture, - Isolation du bâtiment par l'extérieur.
Partenaires	L'ALEC
Financement prévisionnel	<p><u>Montant des travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 28 609 € HT - Ancienne gendarmerie - 8 320 € HT - Presbytère
Calendrier prévisionnel	2022

Volet CRTE	2. Transition écologique 4. Cohésion des territoires
Thématiques CRTE	2.2 Promouvoir la mobilité durable 2.4 La protection de la biodiversité et le zéro artificialisation nette 4.3 L'amélioration de l'offre de services au public 4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture 4.6 La politique sportive
Titre du projet	AMENAGEMENT DU SITE DE LA MARE AU LOUP
Maître d'ouvrage	Commune du Perray-en-Yvelines
Description du projet	<p>La société TELFRANCE a mis en vente son ancien site de production de films et de séries TV. Il s'agit d'une propriété sise 20 rue de Houdan et cadastrée section AR n°222 et 223, le terrain d'environ 39 000 m² supporte un pavillon de gardien, des bâtiments de grande hauteur dit Plateaux, des bâtiments administratifs et annexes, l'ensemble d'une surface totale d'environ 9 170m².</p> <p>Ce bien jouxte un terrain, propriété communale sise 14 rue de Houdan d'environ 24 266m² sur lesquels sont présents des locaux associatifs, une médiathèque, un centre culturel et une salle des fêtes. Les espaces associatifs sont fortement dégradés, ne permettent plus une utilisation de manière satisfaisante et ne pourront plus être accessibles à court terme si des travaux de réhabilitation lourde ne sont pas rapidement mis en œuvre.</p> <p>Il est apparu nécessaire pour la commune de maîtriser le secteur de la Mare au Loup situé en cœur de ville et ainsi se porter acquéreur de ce bien.</p> <p>La commune a signé une convention d'action foncière en date du 29 janvier 2021 avec l'EPFIF. Dans ce cadre, la commune a sollicité l'EPFIF pour négocier et acquérir le bien pour un montant de 1 600 000€.</p> <p>Les objectifs de la commune sont</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconvertir le site industriel situé en centre-ville, • De faire du site complet de la Mare au loup le cœur de la vie culturelle et associative du Perray et de donner de meilleures conditions d'accueil pour ses associations déjà présentes, • Réaliser une opération de logement, • Réduire la consommation d'énergie de ses bâtiments industriels. <p>Il est prévu que l'EPFIF fasse le portage foncier sur la partie Telfrance durant la phase études.</p> <p>L'étude de faisabilité a pour objectif l'élaboration d'un projet urbain et paysager et d'un programme.</p> <p>Un état des lieux sera réalisé mettant en évidence les atouts et contraintes du secteur d'études tout en précisant des éléments bâtis à conserver ou à démolir , un scénario d'aménagement avec un plan masse pour comprendre l'organisation du secteur , la composition urbaine, les prescriptions paysagères et environnementales, les caractéristiques en matière d'ambitions environnementales et de développement durable, un schéma de l'ensemble des circulations projetés et leur raccordement au maillage existant , la desserte automobile, les programme des espaces publics et son chiffrage, le programme des activités associatives et son chiffrage, le programme de logements et</p>

	<p>l'estimation de la réalisation des plans d'aménagement. Un schéma directeur sera réalisé en intégrant une notion de phasage pour identifier les modalités des opérations tiroirs et notamment le transfert de la partie associative dans les bâtiments Telfrance.</p> <p>Il est à préciser que les caractéristiques en matière d'ambition environnementales et de développement durable seront faits selon les critères ABCD (non artificialisation sols, biodiversité, efficacité énergétique, réemploi).</p>
Partenaires	Région IdF – CD78 – EPFIF- ETAT
Financement prévisionnel	<p>Étude urbaine et financière en cours Cout acquisition TELFRANCE : 1 600 000€</p>
Calendrier prévisionnel	2021-2026

Volet CRTE	2. Transition écologique
Thématiques CRTE	2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique 2.3 La gestion économe des ressources
Titre du projet	INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LE CTM
Maître d'ouvrage	Commune du Perray-en-Yvelines
Description du projet	<p>La ville du Perray-en-Yvelines a initié depuis 2012 une démarche visant à équiper ses bâtiments municipaux de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation. A ce jour, différents équipements municipaux sont équipés : le toit du nouveau gymnase avec 200 panneaux de 300Wc, les abris Vélipark soit 31 panneaux de 300Wc.</p> <p>Il est proposé de faire sur le site du CTM (Centre Technique Municipal -Site de la Mare au Loup) une centrale solaire de 200KWc (630 panneaux) avec une production dédiée à l'autoconsommation.</p> <p>Le site du CTM est déjà le lieu d'une installation photovoltaïque de 72 panneaux solaires de 250 KWc pour une puissance de 18 KWc, la production assurant 20% de la consommation, globale annuelle de l'Espace Mare au Loup sur lequel se situe le bâtiment CTM et la salle des Fêtes.</p> <p>La toiture plate du CTM où se trouve les panneaux déjà existants a fait l'objet d'une étude qui nous assure la faisabilité du projet. Les passages de câbles et le local technique pour les équipements actuels sont à même de recevoir la nouvelle installation. Le réseau informatique et électrique du site est en mesure de recevoir les équipements de collecte de l'information nécessaire aux innovations du projet.</p>
Partenaires	Région Ile de France
Financement prévisionnel	Coût de l'opération 400 000€ HT Subvention obtenue Région : 230 000€ - Subvention en cours de transfert
Calendrier prévisionnel	2022

Volet CRTE	3. Développement économique durable
Thématiques CRTE	2.4 La protection de la biodiversité et le zéro artificialisation nette 3.1 Le soutien aux filières 3.3 Pour une agriculture durable et locale 3.4 Le soutien à l'emploi 4.2 La reconquête des centre-bourgs
Titre du projet	AMENAGEMENT D'UNE HALLE DE MARCHÉ COUVERTE
Maître d'ouvrage	Commune du Perray-en-Yvelines
Description du projet	<p>La commune a le projet de construire une Halle de Marché alimentaire sous une halle couverte de 1 000m² sur l'ancien Champ de Foire (ancienne friche) de la commune située en limite du centre-ville avec l'aménagement d'un parvis. Elle sera positionnée sur la partie sud du terrain.</p> <p>Les objectifs retenus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un centre-ville étendu conciliable • Impulser un dynamisme économique en encourageant l'implantation de commerces de proximité et en confortant l'actuelle place du marché. • Développer un commerce local et de qualité. • Créer un espace de convivialité et de rencontres pour les habitants • Offrir un marché alimentaire 3 fois par semaine avec une amplitude horaire adapté <p>L'équipement s'inscrit dans l'esprit d'un marché de saveurs et d'un lieu de convivialité construit dans une enveloppe plutôt classique et bénéficiant d'équipements innovants et respectueux de l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un espace commercial ou Pole Marché • Un espace commun et espace de restauration en R+1 • Un espace technique • Des espaces extérieurs (parvis) <p>Les besoins sont les suivants</p> <p>Un marché de saveurs d'une superficie de 1 000m² avec environ 20 stands en étals intérieurs avec possibilité de stands volants à l'extérieur pour offrir une offre qualitative plus large, et un endroit de restauration.</p> <p>L'équipement sera respectueux de son environnement avec aménagement de bornes de recharges pour véhicules électriques, création d'un local compacteur des emballages pour réduire le passage des camions de collecte, cuve de récupération en eaux de pluie.</p>
Partenaires	Etat (DETR) - Région IdF – CD78
Financement prévisionnel	<p>Montant total de l'opération : 4766 000€ HT Contrat départemental de proximité : 1 000 000€ HT Contrat régional 1 000 000 € HT DETR 117 000€ HT Soit une aide de 2 117 000€ HT</p>
Calendrier prévisionnel	Septembre 2024

Volet CRTE	2. Transition écologique
Thématiques CRTE	2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique 2.3 La gestion économe des ressources
Titre du projet	PLAN DE REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
Maître d'ouvrage	Commune du Perray-en-Yvelines
Description du projet	<p>La commune a pour projet de remplacer l'ensemble de son éclairage public avec un passage au 100% LED.</p> <p>La commune dispose actuellement dans son parc d'éclairage public d'équipements vétustes de type Boule ou autres, équipés de ballon fluo ou de SHP, soit 148 points d'éclairage à remplacer.</p> <p>L'objectif de l'opération est de diminuer la consommation énergétique de la commune.</p> <p>Le gain énergétique par an sera de 12 718.32 € HT soit un gain financier sur 15 ans de 190 774.85 € HT.</p> <p>Il est prévu de phaser l'opération sur 4 ans.</p>
Partenaires	Département
Financement prévisionnel	419 055 € HT €-
Calendrier prévisionnel	2021-2024

Volet CRTE	2. Transition écologique 4. Cohésion des territoires
Thématiques CRTE	2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique 2.3 La gestion économe des ressources 4.2 La reconquête des centre-bourgs 4.3 L'amélioration de l'offre de services au public 4.5 Le patrimoine et l'accès à la culture
Titre du projet	CREATION DE D'UNE MICRO-CRECHE SUR LA COMMUNE DE LONGVILLIERS
Maître d'ouvrage	Rambouillet Territoires
Description du projet	<p>Dans le cadre de sa compétence « Action sociale d'intérêt communautaire », Rambouillet Territoires s'occupe de la réalisation et de la gestion de micro-crèches publiques et a développé un programme de déploiement de ses structures d'accueil sur le territoire depuis plusieurs années.</p> <p>Ainsi, un programme ambitieux visant la réalisation de microcrèches a été arrêté en retenant 3 phases, avec pour objectif un maillage équilibré de l'ensemble du territoire, pour offrir des solutions d'accueil pour les jeunes enfants (de la naissance à 4 ans) aux parents.</p> <p>A l'issue du programme, ce seront 12 établissements sur le territoire, avec une capacité d'accueil totale de 116 berceaux</p> <p>Chaque micro-crèche dispose de 10 berceaux, exceptée « La petite Ronde » transférée par Rambouillet à la Communauté d'Agglomération (6 berceaux).</p> <p>A ce jour, le CIAS de Rambouillet Territoires (en charge de la petite enfance) dispose de 7 microcrèches déjà ouvertes, représentant 66 berceaux.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La Boissière Ecole avec « Les Mousserons », située 19 rue des École 2. Orcemont avec « Les Lapinous » située 3 clos de la Garenne 3. Clairefontaine avec « Les Clarifaons », située 1 chemin de l'Essart 4. Sonchamp avec « Les Lucioles », située 94 rue André Thome 5. Raizeux avec « La Charmeraie », située 5 route du Tilleul 6. Rambouillet « La Petite Ronde » située 49 rue du Muguet. 7. Rambouillet avec « la Sablière », située 31 rue de la sablière <p>En 2019 Rambouillet Territoires a approuvé le programme de réalisation finalisé par le Bureau d'études CP&O de deux microcrèches supplémentaires sur les communes de Cernay la Ville et Longvilliers.</p> <p>Ainsi, Rambouillet Territoires disposera de 9 structures, représentant 86 berceaux.</p> <p>L'opération présentée au titre de ce contrat concerne l'achèvement de la 2^{ème} phase avec la réalisation de Longvilliers, celle de Cernay-la-Ville étant déjà complètement financée.</p> <p>Réalisation d'un bâtiment passif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Isolation thermique renforcée ▪ Construction en ossature bois ▪ Chauffage PAC air/eau – sol chauffage à 16°C ▪ VMC double flux, sans recyclage de l'air, assurant la ventilation et le complément de chauffage jusqu'à 19°C. Installation dans local ménage

	<p>La localisation du projet Le projet est en covisibilité avec le clocher de l'église de Longvilliers, monument historique.</p> <p>Outre les qualités architecturales, l'implantation du projet au chevet de l'église dans un espace naturel boisé en lisière d'espace agricole sera particulièrement prise en compte.</p>																												
Partenaires	CAF, MSA, ETAT, CD78																												
Financement prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4" data-bbox="496 577 1538 618">MICRO-CRECHE DE LONGVILLIERS</th> </tr> <tr> <th data-bbox="496 618 751 696">OPERATION</th> <th data-bbox="751 618 975 696">DEPENSES MONTANT HT</th> <th data-bbox="975 618 1294 696">FINANCEURS</th> <th data-bbox="1294 618 1538 696">SUBVENTIONS OBTENUES HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="496 696 751 808" rowspan="3">Travaux</td> <td data-bbox="751 696 975 808" rowspan="3">500 000 €</td> <td data-bbox="975 696 1294 734">CAF</td> <td data-bbox="1294 696 1538 734">102 000 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="975 734 1294 772">MSA</td> <td data-bbox="1294 734 1538 772">20 000 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="975 772 1294 808">DETR</td> <td data-bbox="1294 772 1538 808">105 787 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="496 808 751 846">Mobilier</td> <td data-bbox="751 808 975 846">20 833 €</td> <td data-bbox="975 808 1294 846">CD78 (Mobilier)</td> <td data-bbox="1294 808 1538 846">10 000 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="496 846 751 925">Maîtrise d'œuvre + études</td> <td data-bbox="751 846 975 925">49 250 €</td> <td data-bbox="975 846 1294 925">CRTE</td> <td data-bbox="1294 846 1538 925">?</td> </tr> <tr> <td data-bbox="496 925 751 963">TOTAL DEPENSES</td> <td data-bbox="751 925 975 963">570 083 €</td> <td data-bbox="975 925 1294 963">TOTAL SUBVENTIONS</td> <td data-bbox="1294 925 1538 963">?</td> </tr> </tbody> </table>	MICRO-CRECHE DE LONGVILLIERS				OPERATION	DEPENSES MONTANT HT	FINANCEURS	SUBVENTIONS OBTENUES HT	Travaux	500 000 €	CAF	102 000 €	MSA	20 000 €	DETR	105 787 €	Mobilier	20 833 €	CD78 (Mobilier)	10 000 €	Maîtrise d'œuvre + études	49 250 €	CRTE	?	TOTAL DEPENSES	570 083 €	TOTAL SUBVENTIONS	?
MICRO-CRECHE DE LONGVILLIERS																													
OPERATION	DEPENSES MONTANT HT	FINANCEURS	SUBVENTIONS OBTENUES HT																										
Travaux	500 000 €	CAF	102 000 €																										
		MSA	20 000 €																										
		DETR	105 787 €																										
Mobilier	20 833 €	CD78 (Mobilier)	10 000 €																										
Maîtrise d'œuvre + études	49 250 €	CRTE	?																										
TOTAL DEPENSES	570 083 €	TOTAL SUBVENTIONS	?																										
Calendrier prévisionnel	Début des travaux en 2022																												

Volet CRTE	4. Cohésion des territoires
Thématiques CRTE	4.1 La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI) 4.2 La reconquête des centre-bourgs 4.3 L'amélioration de l'offre de services au public 4.6 La politique sportive
Titre du projet	CREATION AIRES DE JEUX POUR ENFANTS ET TERRAINS MULTISPORTS
Maître d'ouvrage	Rambouillet Territoires
Description du projet	<p>Réalisation d'aires de jeux</p> <p>Par la réalisation d'aires de jeux pour enfants, la communauté d'agglomération affiche sa volonté de proposer aux plus petits des activités ludiques et récréatives qui favorisent leur motricité et l'acquisition de repérages dans l'espace, leur épanouissement par l'activité physique, la rencontre et l'échange avec les autres enfants utilisateurs. Ces espaces constituent également des lieux de socialisation pour les adultes accompagnants les enfants.</p> <p>Les aires sont réalisées en sol souple et comptent une structure principale multi-activités ainsi que des jeux satellites. D'une surface de 100 à 200m², elles proposent des activités pour les enfants de 2 à 12 ans et respectent rigoureusement toutes les normes de sécurité.</p> <p>Les caractéristiques des équipements de proximité tels que les thèmes, les couleurs, l'aspect esthétique sont choisis en fonction du cadre dans lequel elles sont implantées et du public auquel elles s'adressent précisément.</p> <p>Ces équipements sont réalisés à proximité des lieux de vie et créateurs de lien social en accompagnement des équipements sportifs, à proximité des écoles, au sein de zones habitées et fréquentées. Elles offrent un accès très simple et sont réalisées en continuité des espaces publics ouverts toute l'année et accessible à tous.</p> <p>Ainsi, il est prévu la création de 10 aires de jeux dont le détail se présente comme suit :</p> <p>Année 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Essarts le Roi • Rambouillet • Bonnelles • Cernay-la-Ville <p>Année 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emancé • La Celle les Bordes • Longvilliers <p>Année 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orphin • Raizeux • Saint-Arnoult-en-Yvelines <p>Réalisation de terrains multisports</p> <p>Compte tenu de la part importante de la population adolescente sur le territoire communautaire, Rambouillet Territoires souhaite également poursuivre une politique de déploiement d'équipement sportifs de proximité, de type plateaux multisports/parcours sportifs.</p> <p>Afin d'encourager les adolescents à pratiquer des activités sportives sans qu'ils ne soient contraints par les exigences de la pratique en club (horaires, compétitions...), ce type</p>

d'équipement répond à cet objectif.

En effet, de nombreux adolescents souhaitent pouvoir, durant leur temps de loisirs, se retrouver afin de pratiquer des sports collectifs. Cette incitation à la pratique sportive a pour objectif de concourir à l'activité et ainsi de lutter contre le sédentarisme des jeunes et de créer du lien social en offrant un espace de loisirs propice aux rencontres, à l'échange et à la découverte. Ces équipements sont situés dans des espaces publics ouverts afin de permettre un accès libre aux usagers et la possibilité de les utiliser tout au long de l'année.

Considérant l'emprise des plateaux multisports d'environ 400 à 500 m² suivant les modèles, ceux-ci ne peuvent être installés au cœur des communes. Par ailleurs, l'activité sur ces équipements, les nuisances sonores (bruit de ballons et discussions) doit favoriser le choix d'implantations à des distances assez éloignées des habitations, sans toutefois l'être trop pour permettre aisément un accès à pied ou en vélo.

Les plateaux sont réalisés avec une structure bois et/ou acier fixée sur dalle béton et recouverte le plus souvent en sol de gazon synthétique. Les marquages choisis et les équipements installés permettent la pratique de nombreux sports tels que le basket-ball, le hand-ball, le volley-ball, le football pour petits et grands (installation de mini buts...). Les matériaux utilisés permettent une parfaite intégration aux sites qui restent sur le territoire communautaire très naturel, cerclé par la forêt domaniale de Rambouillet.

Ainsi, il est prévu la création de 6 équipements multisports dont le détail se présente comme suit :

Année 2022

- Poigny-la-Forêt
- Rambouillet

Année 2023

- Bullion
- Hermeray

Année 2024

- Clairefontaine
- Sainte-Mesme

Partenaires

ETAT

Financement prévisionnel

MICRO-CRECHE DE LONGVILLIERS			
OPERATION	DEPENSES MONTANT HT	FINANCEURS	SUBVENTIONS OBTENUES HT
Création 10 aires de jeux	500 000 €	CRTE	?
Création 6 terrains multisports	400 000€		
TOTAL DEPENSES	900 000 €	TOTAL SUBVENTIONS	?

Calendrier prévisionnel

Travaux répartis sur les exercices 2022, 2023, 2024

Volet CRTE

2. Transition écologique
4. Cohésion des territoires

Thématiques CRTE	2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique 2.3 La gestion économe des ressources 4.1 La politique de la ville (sous réserve de QPV dans l'EPCI) 4.3 L'amélioration de l'offre de services au public 4.6 La politique sportive
Titre du projet	REHABILITATION DU SITE SPORTIF DES MOLIÈRES
Maître d'ouvrage	Rambouillet Territoires
Description du projet	<p><u>Site sportif des Molières</u> Le site sportif des Molières, situé rue des Molières aux Essarts le Roi est composé d'un plateau multisports, d'une piste d'athlétisme et d'un gymnase.</p> <p>Ces équipements vieillissant sont quotidiennement et principalement utilisés par le collège des Molières. Les associations du territoire en profitent également en soirée et les week-ends.</p> <p>Les espaces extérieurs très fortement dégradés ne permettent plus leur utilisation de manière satisfaisante et pourrait même ne plus être accessible si des travaux de réhabilitation lourds ne sont pas rapidement mis en œuvre.</p> <p>Ainsi, il est nécessaire de réhabiliter la totalité de la piste d'athlétisme et le plateau multisports situé au dos du gymnase.</p> <p>Le gymnase lui-même doit également subir des interventions pour le réhabiliter. Il s'agit de sa rénovation thermique, en poursuivant un objectif de réduction de la consommation de gaz. Cet équipement vieillissant doit faire l'objet d'une réhabilitation complète de son système de ventilation et de chauffage, aujourd'hui obsolètes.</p> <p style="text-align: center;">⇒ <i>Espaces sportifs extérieurs</i></p> <p>Pour le plateau multisports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La reprise de revêtement de surface en enrobés, - La reprise du marquage des terrains de jeux à l'identique, - Le remplacement des équipements existants : panneaux de basket, cages de foot, cages de hand - Le remplacement de la clôture pare ballons. <p>Pour la piste d'athlétisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La reprise de la structure de la piste en fonction des sondages réalisés et de son revêtement y compris marquages, - La reprise des pistes de sauts y compris aires de réception en sable, - Le remplacement de l'aire de lancer de poids par une aire de lancer de javelot en extrémité Nord-est de la piste, - La reprise du drainage de la piste et de ses abords pour la gestion des eaux pluviales <p style="text-align: center;">⇒ <i>Gymnase</i></p> <p>Rénovation thermique du gymnase des Molières : Cet équipement se situe au 45 rue des Molières 78690 Les Essarts-le-Roi L'objectif poursuivi est la réduction de la consommation de gaz</p>

Le remplacement et la mise aux normes du système de chauffage et du renouvellement d'air du gymnase permettra la réduction des consommations de gaz de 30%. Régulation du système de chauffage

La mise en place d'un bouton temporisé pour le passage du mode nuit en mode confort sur un temps limité, permettra le déclenchement en mode confort qu'en présence de public (maintien du chauffage en mode réduit sans présence de public).

Nature des travaux :

Mise aux normes du système de chauffage du Gymnase avec mise en place d'une régulation.

Mise aux normes du système de ventilation du gymnase

Le détail se présente comme suit :

- Remplacement réseau triatherm et installation de tubes radiants gaz
 - ⇒ La dépose du réseau multi-brûleur SOLARONICS
 - ⇒ La fourniture et pose de tubes radiants gaz 2 allures suivant l'étude thermique du bâtiment
 - ⇒ Équipés de grilles pare-balle et d'une tôle supérieur pare-balle
 - ⇒ La régulation est communicante pour commander à distance l'installation. (Projet futur)
 - ⇒ Équipé d'un bouton temporisé pour le passage du mode nuit et mode confort
 - ⇒ Le chantier est réalisé clé en main
- Chauffage des vestiaires et renouvellement d'air du complexe sportif
 - ⇒ Installation d'un générateur d'air chaud gaz à condensation pour le chauffage des vestiaires et le
 - ⇒ Renouvellement d'air du complexe sportif GYMNASSE CATEGORIE 5
 - ⇒ Avec réseaux de gaine de distribution d'air et régulation en fonction de la qualité d'air et de la température des vestiaires
 - ⇒ La régulation est communicante pour commander à distance l'installation (Projet futur)
 - ⇒ Équipé d'un bouton temporisé pour le passage du mode nuit et mode confort

Partenaires

ETAT, CD78

Financement prévisionnel

MICRO-CRECHE DE LONGVILLIERS			
OPERATION	DEPENSES MONTANT HT	FINANCEURS	SUBVENTIONS OBTENUES HT
Travaux plateau multisports + piste d'athlétisme	500 000 €	CD78	214 620€
Travaux gymnase	84 000€	CRTE	?
MOE + études	29 200		
TOTAL DEPENSES	613 200 €	SUBVENTIONS	?

Calendrier prévisionnel

Travaux dernier trimestre 2021/début 2022

2. Les indicateurs de suivi (liste figurant dans l'annexe de la circulaire CRTE)